

# 20 > RAPPORT D'ACTIVITÉ 14

CASSON

FAY-DE-BRETAGNE

GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

HÉRIC

LES TOUCHES

NORT-SUR-ERDRE

NOTRE-DAME-DES-LANDES

PETIT-MARS

SAINT-MARS-DU-DÉSERT

SUCÉ-SUR-ERDRE

TREILLIÈRES

VIGNEUX-DE-BRETAGNE





**Yvon LERAT**  
Président de la Communauté  
de Communes d'Erdre & Gesvres

# 2014, préparer l'avenir avec confiance

Dès l'installation du nouveau Conseil Communautaire au printemps dernier, j'ai souhaité construire, avec les élus communautaires et municipaux, un Projet de mandat pour les 6 ans à venir. Ce Projet de mandat a été adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 24 novembre 2014, marquant ainsi la volonté de tous les élus d'aller dans le même sens pour préparer l'avenir avec confiance.

La position géographique d'Erdre & Gesvres, sa proximité avec la métropole nantaise, a fait émerger de nouveaux enjeux auxquels il faut aujourd'hui faire face : dynamique démographique, développement économique, préservation des ressources et espaces naturels, déplacements... Il fallait donc élaborer un programme suffisamment pertinent pour préserver un territoire équilibré, dans lequel on puisse certes habiter, mais aussi travailler, s'instruire, consommer, se divertir... Il s'agira également de continuer à améliorer les conditions de vie sur le territoire par : la formation des jeunes et l'accom-

pagnement des demandeurs d'emploi, la préservation du cadre de vie et du secteur agricole, l'accueil de commerces de proximité, la diversification des services aux personnes, le renforcement de l'accès aux loisirs et à la culture...

Nous avons voulu traduire ces objectifs dans une feuille de route concrète, lisible et suffisamment claire pour qu'elle puisse être partagée par les habitants. Car ce Projet de mandat, c'est un engagement fort, un contrat passé avec eux. Nous nous engageons à mesurer et évaluer le résultat de nos actions et à en rendre compte auprès de nos concitoyens. C'est cela agir en élu responsable. Car nous savons que les attentes des habitants sont fortes, imminentes mêmes, et que la légitimité de notre collectivité et de notre action ne pourra reposer que sur leur satisfaction.

Le Projet de mandat a donc été une étape importante de cette année 2014. Je remercie tous ceux qui se sont impliqués, avec dynamisme et enthousiasme dans ce travail. En parallèle, les projets de la Communauté de Communes ont continué à vivre et déjà, les premières actions de notre Projet de mandat se sont mises en place. Vous trouverez, dans ce rapport annuel, les actions qui ont marqué cette année 2014.

## sommaire

Combien sommes-nous en Erdre & Gesvres ?	3	Les centres aquatiques	21
Une nouvelle équipe communautaire	4	La politique de l'habitat	22
Un fonctionnement démocratique et participatif	6	Le transport et la mobilité	24
Le Projet de mandat 2014-2020	8	L'accessibilité des personnes à mobilité réduite	26
Le développement durable	9	L'action culturelle	27
L'aménagement de l'espace	10	Le CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain	28
L'eau et les milieux aquatiques	12	La mutualisation	30
La gestion de nos déchets	14	Les ressources humaines et la formation	31
Le développement économique	16	Les partenariats financiers	34
Soutenir la dynamique de l'emploi	18	Les finances	35
Le développement touristique	20		

Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres - 1, rue Marie Curie - Parc d'Activités Erette-Grand'Haie 44 119 Grandchamp-des-Fontaines • Tél. 02 28 02 22 40 - contact@cceg.fr  
www.cceg.fr • Responsable de la publication et Directeur de la rédaction: Yvon LERAT • Coordination de la rédaction: Jérémie BORDIER • Rédaction: services de la Communauté de Communes • Conception : service communication • Impression: Goubault imprimeur certifié ISO 14001 - 02 51 12 75 75 (Tirage: 500 ex.) • Dépôt Légal : à parution • ISSN : 2416-5743 • Crédits photos : INSEE / Conseil de développement Erdre & Gesvres / Valéry Joncheray / Office de tourisme Erdre & Gesvres / Conseil Régional des Pays de la Loire / Fotolia

## Combien sommes-nous en Erdre & Gesvres ?

Chaque année, la Communauté de Communes organise les enquêtes de recensement sur son territoire. En 2014, le recensement de la population a été réalisé sur la commune de Saint-Mars-du-Désert. 8 agents ont été recrutés pour assurer la distribution et la collecte des formulaires. Les résultats de ces enquêtes seront officiels et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

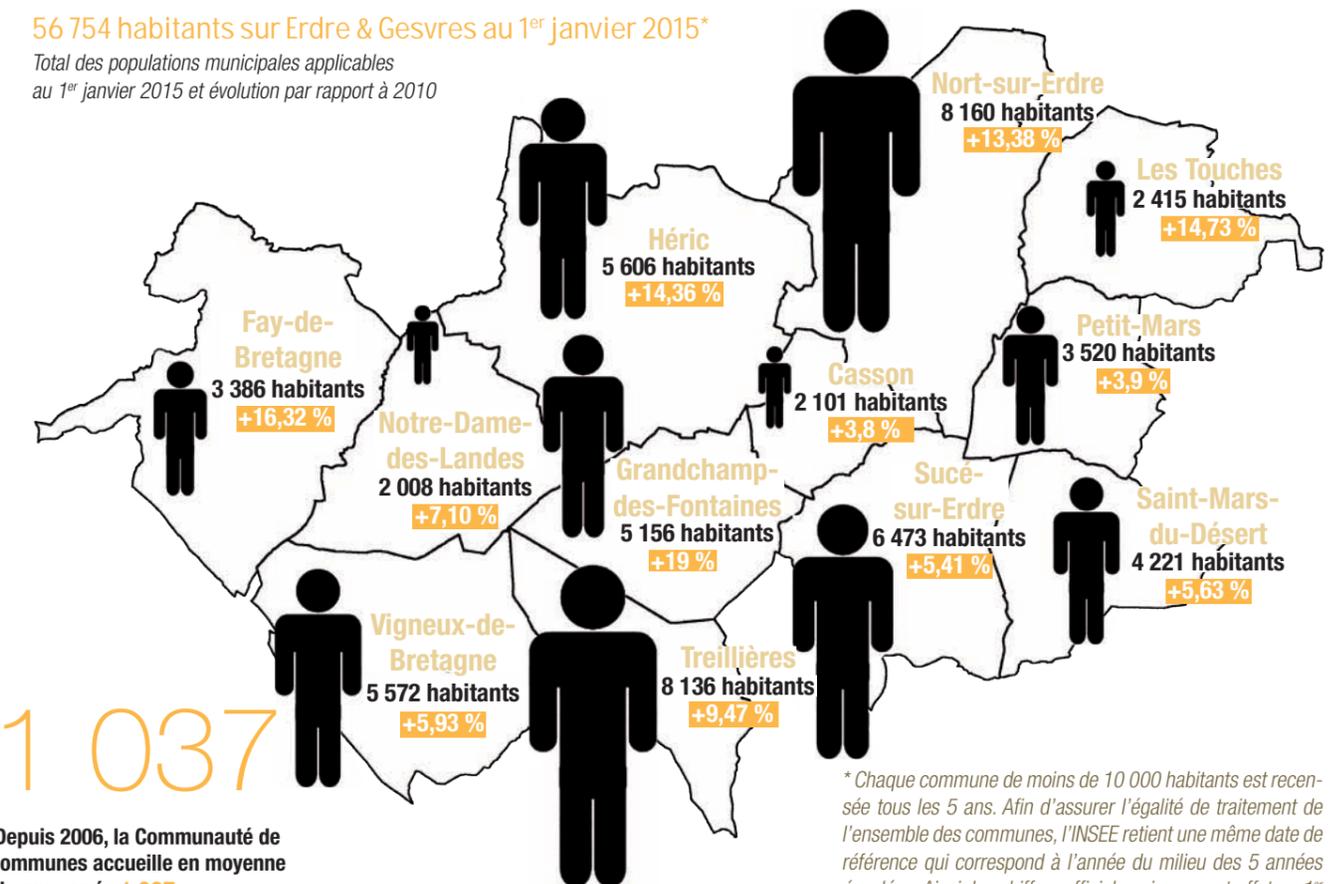
Entre 2010 et 2015, la population de la Communauté de Communes a augmenté de 10%. 5 189 personnes ont été accueillies sur le territoire en 5 ans soit l'équivalent de la commune de Grandchamp-des-Fontaines. Depuis 2006, la Communauté de Communes accueille en moyenne 1 037 nouveaux habitants chaque année. Une progression qui ne faiblit pas mais qui n'est pas uniforme sur l'ensemble des communes. En 2015 et pour la première fois sur le territoire, une commune voit sa population baisser. En effet, Casson perd des habitants (-0.5 % entre 2015 et 2014).

### Le planning des prochains recensements :

- 2015 : Fay-de-Bretagne et Héric
- 2016 : Casson, Les Touches, Notre-Dame-des-Landes et Vigneux-de-Bretagne
- 2017 : Grandchamp-des-Fontaines, Nort-sur-Erdre et Petit-Mars
- 2018 : Sucé-sur-Erdre, Treillières
- 2019 : Saint-Mars-du-Désert

### 56 754 habitants sur Erdre & Gesvres au 1<sup>er</sup> janvier 2015\*

Total des populations municipales applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et évolution par rapport à 2010



1 037  
Depuis 2006, la Communauté de Communes accueille en moyenne chaque année 1 037 nouveaux habitants (+1,8% par an).

\* Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, l'INSEE retient une même date de référence qui correspond à l'année du milieu des 5 années écoulées. Ainsi, les chiffres officiels qui prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont calculés en se référant au 1<sup>er</sup> janvier 2012.



# Une nouvelle équipe communautaire

Les 23 et 30 mars 2014 se sont tenues les élections municipales avec pour la première fois, une élection au suffrage universel direct des représentants à la Communauté de Communes. Cette nouveauté s'accompagnait d'autres changements dont celui de la parité entre les candidats masculins et féminins présentés alternativement sur les listes. Suite à l'installation des Conseils municipaux, les 45 élus communautaires se sont réunis pour la première session du Conseil communautaire le 23 avril 2014. Lors de cette session, Yvon LERAT a été élu Président de la Communauté de Communes. Onze Vice-présidents ont également été élus, formant ainsi le Bureau communautaire.

## Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de Communes. C'est le cœur décisionnel de l'intercommunalité. Chaque décision est soumise au vote des délégués communautaires issus de chaque commune. Le Conseil est également un espace de débats. Il donne les grandes orientations de la politique à mener et vote le budget. Les séances se tiennent une fois par mois et sont ouvertes au public.

## Le Bureau communautaire

Composé du Président et des 11 Vice-présidents, le Bureau communautaire met en oeuvre les décisions et les orientations prises par le Conseil communautaire. Il prépare les décisions à prendre par le Conseil. Au-delà de la gestion des affaires courantes, sa première mission est de préparer les orientations prises par le Conseil. Il agit aussi, par délégation du Conseil, pour faire fonctionner Erdre & Gesvres au quotidien.

### Le Président

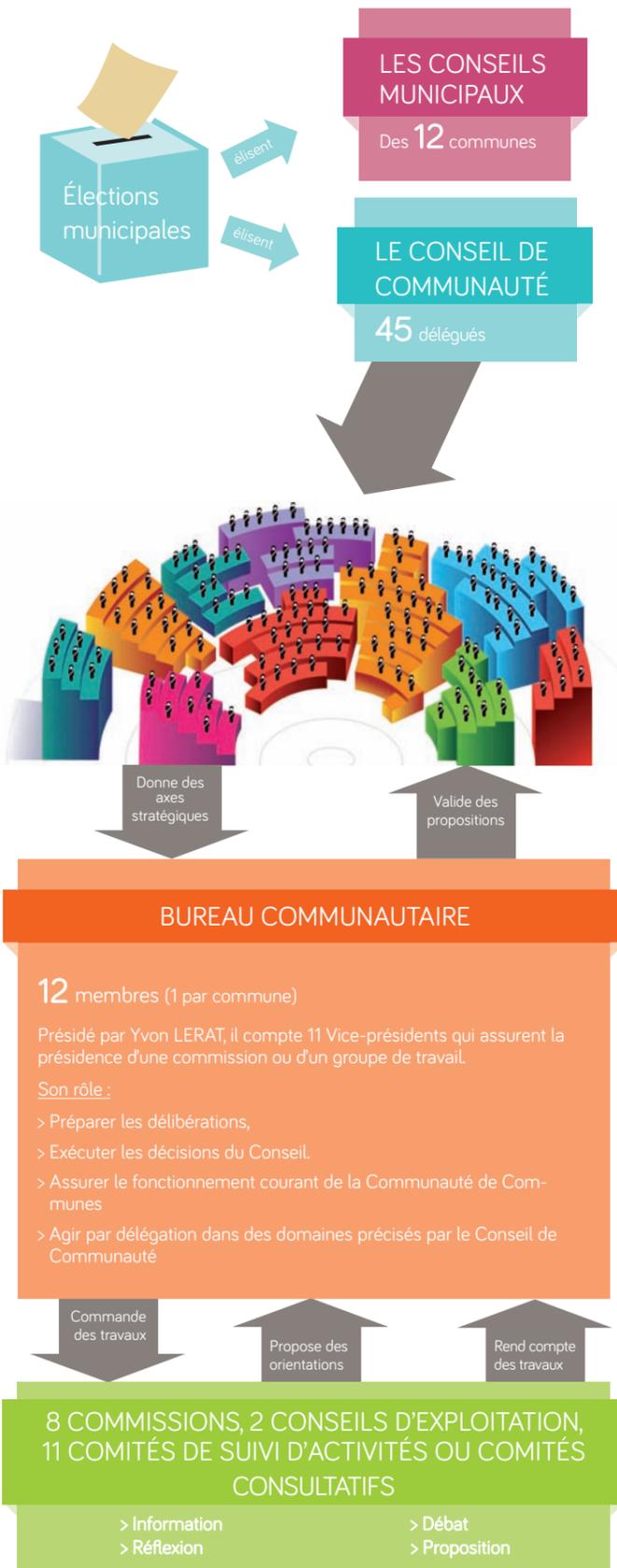
Élu parmi les conseillers communautaires, il est l'organe exécutif de la Communauté. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du Conseil, met en oeuvre les décisions avec l'aide des services, décide des dépenses à engager. Chef des services de la Communauté, il représente cette dernière en justice.

### Les Vice-présidents

Ils représentent le Président par délégation pour l'exercice des différentes compétences de la Communauté.

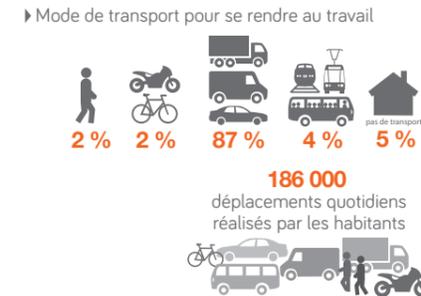
## Le Bureau élargi aux Maires

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau communautaire et des maires des communes qui ne sont pas Vice-président. C'est un organe de débat et d'orientations qui se réunit autant de fois que le Président le juge nécessaire.

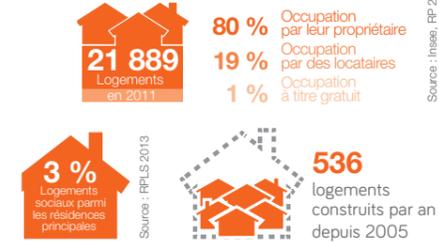


## Les chiffres clés du territoire (données Auran)

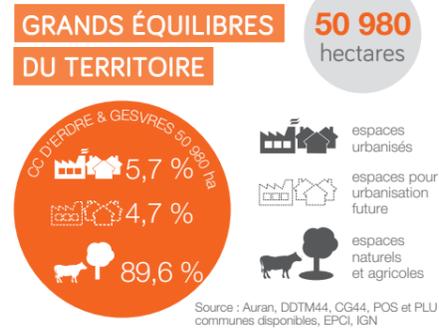
### MOBILITÉ



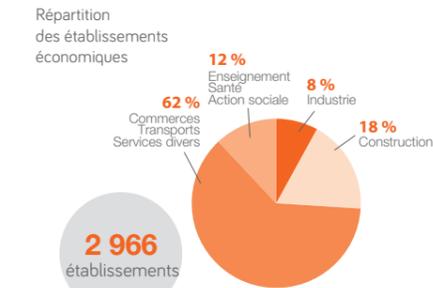
### LOGEMENTS



### GRANDS ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE



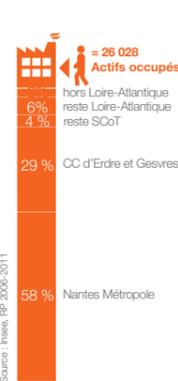
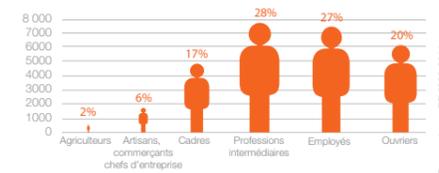
### ÉCONOMIE



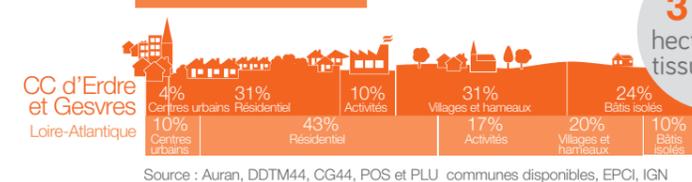
### EMPLOI



### Répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle



### TISSU URBAIN



## Erdre & Gesvres, de larges compétences

### Compétences obligatoires

- Développement économique et emploi
- Aménagement de l'espace communautaire (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

### Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique de l'habitat et du logement social
- Actions foncières
- Création et entretien des voiries d'intérêt communautaire

### Compétences supplémentaires

- Organisation et gestion des transports publics et des scolaires
- Assainissement non collectif des eaux usées
- Équipements aquatiques
- Actions sociales en particulier vers les personnes âgées et handicapées
- Développement culturel
- Recensement
- Gestion des bornes incendie
- Services communs (services mis à la disposition des communes)

## Le Conseil de développement, la voix citoyenne

Depuis fin 2006, l'association « Conseil de développement Erdre & Gesvres » participe activement à la vie de la Communauté de Communes et au développement du territoire. En réunissant les acteurs de la société civile (habitants, représentants associatifs, acteurs économiques et socioprofessionnels), le Conseil de développement entretient un lien privilégié entre les élus et les citoyens. Il constitue une force de proposition auprès des élus et émet des avis sur les actions et les projets menés par la collectivité. Ouvert à tous, le Conseil de développement donne l'occasion, à tous ceux qui le souhaitent, de devenir acteur du développement du territoire et de participer au débat public. Retour sur les faits marquants des relations étroites entretenues en 2014 entre les deux partenaires.

4

avis rendus en 2014 et plusieurs contributions

3

groupes de travail

71

adhérents dont 19 qui ont rejoint l'association en 2014

850 h

de bénévolat réalisées (réunions internes exclusivement)



### 3 PROJETS OUVERTS À LA VOIX CITOYENNE

En 2014, les élus de la Communauté de Communes ont saisi le Conseil de développement sur 2 projets majeurs (Leader, Scot) et réceptionné une autosaisine (insertion des jeunes), donnant lieu au total à 4 avis et autres contributions diverses.

- **La candidature au programme européen LEADER**

Dès le démarrage, les élus ont tenu à co-construire ce projet avec le Conseil de développement. Cela s'est traduit par son intégration dans les instances de pilotage et par la sollicitation de l'avis du groupe LEADER aux différentes étapes de la candidature et ceci, toujours avant la prise de décision des élus. Composé d'habitants et d'acteurs privés, ce groupe LEADER s'est fortement investi dans un calendrier pourtant serré. Les membres du Conseil de développement ont apporté leur point de vue sur le territoire d'Erdre et Gesvres, débattu sur les enjeux stratégiques et proposé des idées d'actions pour y répondre. Ce dialogue en continu a permis d'apporter des éléments et des regards différents et d'enrichir ainsi fortement le projet, particulièrement sur les enjeux environnementaux.

- **La révision du Schéma de cohérence territorial**

En septembre 2013, les élus ont sollicité le Conseil de développement pour avoir la vision d'habitants sur leurs souhaits en matière d'aménagement, en amont de la révision du Schéma de cohérence territoriale Nantes-Saint-Nazaire (SCoT). Partie d'une page blanche, une vingtaine d'habitants volontaires s'est réunie pendant plus d'un an pour aborder, débattre puis construire peu à peu une vision commune de l'avenir du territoire autour des thématiques suivantes : l'habitat et l'urbanisme, les espaces naturels et agricoles, le développement économique et les déplacements. Ce groupe « Aménagement du territoire » est également allé à la rencontre de collégiens et de lycéens de Nort-sur-Erdre pour compléter ses réflexions. Ses conclusions qui parviendront début 2015, pourront enrichir la réflexion des élus, qui auront à se prononcer sur le futur SCoT.

- **L'insertion des jeunes**

En décembre 2014, les élus ont réceptionné un dossier remis dans le cadre d'une autosaisine par le groupe « Situation économique » du Conseil de développement intitulé « Regards portés sur les dynamiques d'insertion et les processus de formation des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi sur Erdre & Gesvres ». Pourquoi les jeunes rencontrent-ils des difficultés d'accès à l'emploi ? Quelles sont les actions mises en œuvre sur Erdre & Gesvres ? Comment renforcer leur pertinence et leur cohérence ? Ce sont les questions que les membres du groupe ont souhaité explorer pour apporter aux élus un regard et un ressenti de citoyens sur un sujet qui les préoccupe. Courant 2015, les élus inviteront les membres du groupe à présenter leur dossier pour échanger sur leurs propositions.

Retrouvez le rapport d'activités 2014 et les avis du Conseil de développement sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

## Les organes consultatifs et de dialogue social

La Communauté de Communes s'attache à impliquer un grand nombre d'acteurs autour de ses projets afin de répondre au mieux aux attentes de la population et développer une forme de démocratie participative de proximité. Placer les citoyens au cœur des politiques publiques constitue un engagement de la Communauté de Communes, inscrit notamment dans les objectifs définis dans l'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres.

### LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Créée en 2009, la CCSPL est composée d'un collège d'élus et d'un collège de représentants d'associations locales. Cette commission intervient dans les domaines des services publics assurés par la Communauté de Communes sur la compétence déchets et l'assainissement non collectif. Cet espace de débats, d'échanges et de propositions conduit à l'élaboration d'avis portés à la connaissance du Conseil de Communautaire et peut ainsi influencer sur ses décisions. Elle est également consultée pour tout projet de nouvelle délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

### LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (CIAPH)

La CIAPH a été mise en place en décembre 2008 par délibération du Conseil de Communautaire. Elle a pour objectif de favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap sur le territoire. La commission est composée de 3 collèges, élus, membres d'association, et membres du Conseil de développement Erdre & Gesvres. La CIAPH dispose d'un rôle consultatif. C'est un espace d'échanges, d'information et de veille sur lequel les communes peuvent compter pour la mise en accessibilité de leurs espaces.

### L'ASSOCIATION DES AGRICULTEURS D'ERDRE & GESVRES

Composée d'agriculteurs du territoire, l'association est devenue un interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes dans la définition et la mise en place des projets agricoles. Elle travaille en lien direct avec les élus pour apporter une vision de terrain et permettre l'ajustement des actions mises en place pour le développement de l'agriculture.

### LE COMITÉ TECHNIQUE

Composé d'élus et de représentants du personnel, le Comité Technique est une instance de concertation chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services (cf. page 31). Il formule des avis et des recommandations à l'attention des élus communaux.

### LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Composé d'élus et de représentants du personnel, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sera installé en 2015. Il aura pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents de la collectivité ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et émettra lui aussi des avis et recommandations.



## Une ambition politique commune pour un développement au service de l'intérêt général

Le Projet de mandat constitue la feuille de route des élus et des services de la Communauté de Communes pour les six années à venir. Fruit d'une démarche collective, ce document d'orientation générale reflète la vision partagée des élus pour l'avenir du territoire d'Erdre & Gesvres. Construit avec chacun des Vice-présidents, les Maires des douze communes, des conseillers municipaux, le Projet de mandat exprime une volonté commune de préparer l'avenir avec confiance et responsabilité pour un développement durable du territoire d'Erdre & Gesvres.

### Le Projet de mandat, un contrat avec les habitants

Durant l'élaboration du Projet de mandat, aucune logique partisane n'a eu sa place. Les volontés et les engagements ont été collectifs. Tous les élus communautaires ont souhaité que les objectifs soient traduits dans un programme concret, lisible et suffisamment clair pour qu'il puisse être partagé avec les habitants. Ce projet politique, les élus ont souhaité en faire un véritable contrat avec les habitants du territoire, qui permettra d'évaluer chaque année ce qui aura été fait ou non, et de rendre compte de ces actions auprès de la population.

#### Axe 1 : Poursuivre la dynamique existante

##### 5 objectifs pour améliorer la qualité de vie des habitants sur Erdre & Gesvres :

- Apporter à la population un environnement agréable
- Améliorer les modes de vie
- Fournir à la population des services et commerces de proximité
- Accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises
- Améliorer l'offre culturelle et favoriser son accès pour tous

#### Axe 2 : Engager un nouveau développement économique

##### 5 objectifs pour dynamiser l'économie sur le territoire et favoriser l'emploi local :

- Faire d'Erdre & Gesvres un territoire attractif pour les entreprises
- Améliorer l'offre des parcs d'activités (qualité et/ou quantité)
- Structurer les filières économiques sur le territoire
- Favoriser la formation et l'apprentissage
- Développer le tourisme

Le Projet de mandat a été présenté en fin d'année 2014 aux habitants. Début 2015, des commissions ciblées viendront traduire en actions concrètes et opérationnelles ces grands objectifs. Un plan d'actions qui sera déployé sur la durée du mandat.

Retrouvez le Projet de mandat 2014-2020 de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)



#### Axe 3 : Améliorer l'action publique

##### 5 objectifs pour moderniser notre action et renforcer les liens avec nos habitants :

- Poursuivre la mutualisation pour améliorer notre efficacité
- Anticiper, favoriser l'innovation et permettre l'expérimentation
- Favoriser le travail collaboratif au service du territoire
- Évaluer et rendre compte de l'action communautaire
- Construire et promouvoir une vision territoriale

Pour la première année de mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions Agenda 21, la Communauté de Communes a marqué en 2014 sa volonté d'agir en faveur du développement durable en engageant près de la moitié des actions. Autre marqueur de son engagement, l'adoption en février 2014 du Plan Climat Énergie Territorial. Il vise deux objectifs : réduire nos émissions de gaz à effet de serre et se préparer aux conséquences liées au réchauffement de la planète.



Le plan d'actions Agenda 21 d'Erdre & Gesvres touche à toutes les compétences de la Communauté de Communes. Officiellement adopté fin 2013, l'année 2014 a vu la mise en œuvre de 27 actions dont 4 finalisées sur les 78 que compte l'Agenda 21.

### Les actions engagées

Les actions Agenda 21 touchent tous les domaines de compétences de la Communauté de Communes. En matière d'agriculture par exemple, la collectivité a lancé un dispositif de soutien au défrichage pour la remise en culture de terres. Un Espace Info Énergie a également été mis en place sur le territoire. Il apporte un conseil neutre aux habitants sur les économies d'énergie, via des permanences situées au sein des Maisons de l'Emploi et de la Formation à Nort-sur-Erdre et à Granchamp-des-Fontaines. L'insertion des clauses sociales dans les marchés publics émis par la Communauté de Communes et les communes ont également été généralisées avec la création d'un ser-

vice dédié de conseils pour leur mise en œuvre. Autre action finalisée, l'arrachage annuel des végétaux exotiques envahissants. En 2014, 8 tonnes de jussie ont été arrachées.

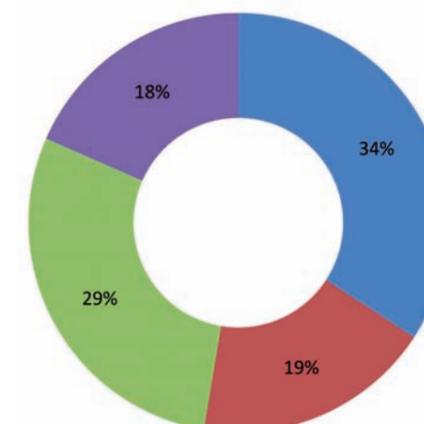
### Le Plan Climat Énergie validé en février 2014

Les Plans Climat Énergie Territoriaux, institués par la loi Grenelle 2, doivent être mis en place par les collectivités de plus de 50 000 habitants. Après la mise en œuvre de quatre études visant à dresser un diagnostic précis de la situation sur Erdre & Gesvres en 2013, l'année 2014 a consisté à élaborer une stratégie, définir des objectifs chiffrés et un plan d'actions. Le 26 février 2014, le Conseil communautaire validait le Plan Climat Énergie d'Erdre & Gesvres. Complémentaire au plan d'actions Agenda 21, le Plan Climat Énergie contient 36 nouvelles actions. Huit ont été engagées en 2014 dont deux finalisées :

- La création d'un service de conseil en énergie partagée. Sa mission : accompagner les communes et la Communauté de Communes dans la gestion de l'énergie par un suivi des factures, la réduction des consommations, un accompagnement dans les projets de bâtiments pour optimiser les choix en matière de performance énergétique et l'animation d'actions de sensibilisation.
- La sensibilisation aux enjeux énergétiques. En 2014, la Communauté de Communes a participé à l'événement national de la Fête de l'énergie. Plusieurs rendez-vous et animations ont été proposés au public autour des travaux de rénovation énergétiques.

Retrouvez le Rapport Développement Durable 2014 de la Communauté de Communes sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

### Répartition fin 2014 des actions terminées, en cours ou programmées par enjeu



- Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux
- Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable
- Enjeu 3 : Favoriser le bien-vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants
- Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative

# L'aménagement de l'espace

La qualité de vie sur le territoire est un des atouts mis en avant par ses habitants, qui aspirent à vivre dans un environnement agréable, où la richesse du patrimoine naturel, l'eau et les paysages sont préservés. C'est sans doute une des raisons pour laquelle la population d'Erdre & Gesvres a plus que doublé en 30 ans. L'urbanisation croissante impacte toutefois nécessairement les espaces naturels et agricoles, qui contribuent à l'environnement de qualité que la population recherche. Des défis d'autant plus importants que notre territoire va connaître des évolutions majeures dans les prochaines années.

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME DEVIENT INTERCOMMUNAL

Suite à un transfert de compétences des communes vers la Communauté de Communes et en anticipation d'évolutions législatives, Erdre & Gesvres est devenue, en janvier 2014, officiellement compétente pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU) géré au niveau intercommunal. Ce document d'aménagement stratégique sera opérationnel à l'issue d'une démarche de co-construction avec les douze communes et les habitants d'Erdre & Gesvres. En 2014, une charte de gouvernance a ainsi été signée par les douze Maires afin de garantir un principe de co-construction du PLU intercommunal avec les communes. Deux actions symboliques qui montrent la volonté des élus d'Erdre & Gesvres et des communes de définir ensemble le cadre de vie du territoire pour les années à venir. Ainsi, plutôt que de juxtaposer une succession de documents d'urbanisme communaux, il s'agira de bâtir un référentiel commun, coordonné et cohérent, au sein duquel chacune des douze communes du territoire s'inscrira, préservant de cette façon les spécificités communales. 2015 marquera le démarrage de la procédure d'élaboration du PLU prescrite en 2014 qui entrera en vigueur en 2019/2020.

## CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN D'APPLICATION DES DROITS DU SOL

Jusqu'à aujourd'hui, les services de l'État, via la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), instruisaient gratuitement pour le compte des communes les autorisations d'urbanisme (construction, déclaration de travaux, aménagement de lotissements, ...). La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (A.L.U.R.) du 24 mars 2014 met fin à cette mise à disposition des services de l'État à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Afin d'anticiper cette échéance, les douze communes d'Erdre & Gesvres ont décidé de mutualiser l'instruction des dossiers d'urbanisme au sein de la Communauté de Communes en créant un service d'application du droit des sols. Pour aller plus loin dans la recherche de mutualisation et d'optimisation, il a été proposé d'ouvrir ce service aux communes du Pays de Blain et de la Région de Nozay qui recherchaient aussi une solution pour faire face au désengagement de l'État. Ces communes, représentant plus de 30 000 habitants, ont accepté de bénéficier du service proposé par Erdre & Gesvres. Cette prise de compétence a été attentivement préparée tout au long de l'année 2014. Le service sera opérationnel au 1<sup>er</sup> avril 2015. Cinq instructeurs étudieront les demandes de travaux et de construction pour le compte des communes (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager). Ils vérifieront la conformité des projets avec les réglementations en vigueur sur le territoire et fourniront des propositions de décisions aux Maires, autorités compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme. Au-delà des économies d'échelle qui seront réalisées, c'est aussi un nouveau visage qui est donné à l'instruction, grâce à une équipe qui aura une réelle connaissance du territoire, de ses particularités géologiques, paysagères et patrimoniales. Une expertise locale sur laquelle les Maires pourront s'appuyer, puisqu'ils restent seuls décisionnaires en matière d'urbanisme sur leur commune.

## ACCOMPAGNER LES PROJETS D'URBANISME EN COMMUNE

Après Petit-Mars, la Communauté de Communes a accompagné les communes de Fay-de-Bretagne et de Les Touches pour la conduite de leurs études de programmation urbaine pour le réaménagement de leur centre-bourg. Les conclusions des études ont été finalisées en février 2014. Deux nouvelles études ont été menées en 2014 sur la commune de Casson et le secteur de La Paquelais à Vigneux-de-Bretagne. La concertation avec les habitants a été, comme pour les précédentes études, au cœur de la démarche. Les conclusions sont attendues pour 2015. Ces études visent à analyser toutes les composantes des centres-bourgs (logement, activités économiques, équipements collectifs, transports, circulation) pour prévoir les aménagements à réaliser en fonction des besoins de la population (habitants, actifs, touristes, usagers...).

## BOIS-ÉNERGIE : UN BILAN ENCOURAGEANT

C'est un bilan positif qui ressort de la première année de mise en œuvre opérationnelle de la filière bois-énergie. Objectif de cette filière : approvisionner la chaudière bois du centre aquatique à Nort-sur-Erdre. Un pari audacieux que la Communauté de Communes a décidé de relever avec les agriculteurs du territoire. Le CIVAM DEFIS, la Chambre d'Agriculture, l'Union de Cuma et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Bois énergie 44 » travaillent aux côtés de la Communauté de Communes en ce sens. Plus d'une quinzaine d'agriculteurs ont décidé de s'engager et ont produit, en 2014, 350 tonnes de bois-plaquettes sur les 700 dont l'équipement aquatique a besoin chaque année (les 50% restant étant produits en Loire-Atlantique et fournis par la SCIC « Bois énergie 44 »). Des journées de sensibilisation et de formation à la taille des haies ont été organisées (récupération des bois provenant de l'élagage et des coupes de taillis en bordure d'exploitations, démonstration de matériels, transformation du bois en plaquettes...). La Communauté de Communes va poursuivre cette dynamique en proposant aux exploitants agricoles des plans de gestion du bocage. Des réflexions sont également en cours pour que la Communauté de Communes et les communes soient aussi pourvoyeuses de bois-plaquettes issus des haies bordant les propriétés communales et intercommunales.

## DES ENGAGEMENTS POUR L'AGRICULTURE

La Communauté de Communes et la Chambre d'Agriculture ont renouvelé leur partenariat en 2013 avec une convention-cadre 2013-2015 pour développer une agriculture innovante, économiquement viable, solidaire dans la répartition des moyens de production et en phase avec son environnement humain et naturel. Pour sa seconde année d'application, le plan d'actions 2014 s'est concentré sur :

- **L'actualisation du diagnostic agricole et des parcellaires des exploitants** pour obtenir des informations précises sur l'activité agricole, apporter des réponses adaptées et anticiper ses évolutions. En 2014, ce diagnostic a été réalisé à Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert et Fay-de-Bretagne. Trois autres communes seront diagnostiquées en 2015.
- **La reconquête des friches** dans la continuité du dispositif déjà mis en place par la Communauté de Communes, 11 hectares de friches ont été remis en culture en 2014.
- **La vente directe** avec une mise en avant des producteurs du territoire via une communication d'envergure.

350 tonnes de bois-plaquettes issus du territoire d'Erdre & Gesvres ont été produits en 2014

143 hectares en friches ont été remis en culture grâce au dispositif d'accompagnement lancé par la Communauté de Communes en 2011. 95 500 € ont été alloués à 29 exploitants, dont 7 730 € pour 11 ha en 2014.



# L'eau et les milieux aquatiques

« L'avenir du territoire et l'amélioration du cadre de vie passent par la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. C'est pourquoi, la Communauté de Communes s'est lancée dans une reconquête de la qualité de l'eau et des milieux naturels sur le territoire. Hier menacés, ces espaces naturels, nécessaires à notre développement, doivent être aujourd'hui entretenus, protégés et pris en compte dans les politiques d'aménagement. »

59 m<sup>3</sup>

de jussie arrachés en 2014

17,5 km

de végétation en berge ont été restaurés

2,3 km

de cours d'eau ont bénéficié d'une renaturation

15 km

ont été ouverts à la libre circulation piscicole

## LES TRAVAUX SUR LES MARAIS DE L'ERDRE SE POURSUIVENT

Entré en action à l'été 2013, le programme de cinq ans pour l'entretien et la restauration des Marais de l'Erdre s'est poursuivi sur l'année 2014. Localisées sur les cours d'eau du bassin versant de Mazerolles sur les communes de Saint-Mars-du-Désert et de Petit-Mars, ces interventions ont consisté à restaurer et entretenir les berges (abattage des arbres morts, élagage, plantation de berges nues...) et à aménager des abreuvoirs afin de limiter les dégradations provoquées par les animaux. Des ouvrages infranchissables ont aussi été modifiés pour permettre la circulation des poissons. Les cours d'eau ont vu leur lit renaturalisé en pierres et en graviers pour restaurer les capacités d'accueil de la faune et de la flore et mieux réguler la circulation de l'eau et la capacité filtrante du lit. Rappelons que ces travaux ont lieu sur le domaine privé. Un travail de concertation a donc été engagé et des conventions avec les riverains et les exploitants agricoles ont été mises en place. Une concertation positive avec des échanges constructifs qui repose sur un principe de collaboration : Erdre & Gesvres finance et coordonne les travaux de restauration et les usagers s'engagent à entretenir régulièrement leurs berges et cours d'eau.

## DES ACTIONS COMMUNES POUR NOS MILIEUX NATURELS

Nos cours d'eau ne s'arrêtent pas aux limites administratives de notre territoire. Une action efficace passe donc par des collaborations entre collectivités pour œuvrer ensemble à la préservation de nos milieux naturels. En 2014, la Communauté de Communes s'est associée avec la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour la portion de l'Erdre située entre Saint-Mars-la-Jaille et Nort-sur-Erdre. L'objectif : retrouver un état écologique répondant aux normes européenne (Erdre Amont 44). Un diagnostic a été réalisé afin d'identifier précisément les secteurs et de répertorier les travaux à engager. Du côté de l'Isac, la Communauté de Communes a participé à la stratégie et à la définition du programme d'actions au côté du Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de l'Isac. Enfin, la Communauté de Communes a été partie prenante des discussions pour la création et le fonctionnement d'un nouveau syndicat. Son rôle : coordonner la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire.



## LA QUALITÉ DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

La reconquête de la qualité de l'eau passe également par la qualité des eaux usées rejetées dans la nature. La politique d'assainissement joue donc également un rôle important pour la préservation des milieux aquatiques. La Communauté de Communes a intégré cet enjeu à ses actions, en assurant les missions de contrôle des installations d'assainissement individuel au travers du Service Public d'Assainissement Non Collectif d'Erdre & Gesvres (SPANC). Ces contrôles sont la garantie, pour les usagers, de la qualité de leur dispositif d'assainissement. Ils permettent aussi de prévenir toute source de pollution de nos milieux. Le SPANC met en application la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, avec le contrôle des installations neuves et des dispositifs d'assainissement individuel existants. Ces derniers sont au nombre de 9 700 sur le territoire.

En 2014, 1 573 contrôles ont été effectués sur le territoire par les agents du SPANC d'Erdre & Gesvres ou un prestataire :

- **276 contrôles de conception**, réalisés sur dossier ont été effectués en 2014 afin de vérifier la conception et la bonne implantation de l'installation.
- **257 contrôles de bonne exécution**, effectués avant le remblaiement des ouvrages et canalisations ont été réalisés en 2014. Ils visent à s'assurer que la réalisation de l'ouvrage est conforme au projet.
- **Le contrôle des installations existantes** : 1 083 contrôles dont 392 conformes (36 %) et 439 non conformes (40 %) avec obligations de travaux dans les quatre ans.

## LES AIDES POUR LA RÉHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

Les contrôles du SPANC visent à prévenir les pollutions liées à un dispositif non conforme. Auquel cas, les habitants se voient dans l'obligation d'effectuer les travaux nécessaires pour remédier aux problèmes identifiés lors du contrôle. Bien consciente du coût parfois important de ces investissements, la Communauté de Communes, en collaboration avec le Département, a mis en place une aide financière, sous conditions de ressources, pour ces travaux de réhabilitation. Cette aide peut atteindre 50% du coût total des travaux. **47 foyers ont demandé à bénéficier de cette aide. 28 ont reçu un avis favorable. Le montant moyen de subvention par dossier est de 3 715 € soit en moyenne 42% des travaux.**

## LANCEMENT D'UN SERVICE DE VIDANGE DES ASSAINISSEMENTS

Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SPANC propose un nouveau service aux habitants : la vidange des installations d'assainissement individuel. Le principe : regrouper les demandes d'entretien pour permettre aux habitants de bénéficier d'un tarif fixe sur 2014 avec une garantie sur la qualité de la prestation par le choix d'une entreprise agréée. Un service intéressant lorsque l'on sait qu'une vidange est préconisée tous les 3 ou 4 ans pour assurer la longévité de l'installation. Cet entretien régulier permet également de prévenir et d'éviter de gros travaux de réhabilitation liés à une installation non entretenue. **220 interventions ont été réalisées en 2014. Un bon accueil a donc été réservé à ce nouveau dispositif reconduit sur l'année 2015.**

312

rencontres individuelles réalisées par le SPANC en 2014 (+37% par rapport à 2013). Renforcer le service de conseil aux habitants reste une priorité.

9 700

c'est le nombre d'installations d'assainissement individuels sur le territoire

40 %

des installations existantes contrôlées en 2014 représentent un danger pour la santé des personnes



# La gestion de nos déchets

L'évolution de notre population et de nos modes de consommation a un impact sur la quantité de déchets que nous produisons. Leur gestion et leur traitement ont des incidences financières et environnementales importantes. La réduction des déchets et le développement du recyclage sont donc au cœur de la politique déchets d'Erdre & Gesvres, avec en ligne de mire : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ou qu'on peut réutiliser.

**-33 %**

de tonnages d'ordures ménagères collectées entre 2011 et 2014

**+85 %**

de tonnages d'emballages collectés depuis la mise en place des sacs jaunes

**+4,5 %**

de tonnages apportés en déchèteries entre 2013 et 2014



## REDEVANCE INCITATIVE : LES TENDANCES 2013 CONFIRMÉES

Le seconde année de mise en application de la redevance incitative confirme la tendance observée en 2013. Deux indicateurs révèlent les évolutions positives des changements liés à la mise en oeuvre de la Trivolution. Tout d'abord, le tonnage des emballages triés par les habitants a fortement augmenté depuis la mise en place des sacs jaunes (+85%). Les tonnages d'ordures ménagères se sont stabilisés : 6 824 tonnes en 2014, 6 807 tonnes en 2013. Néanmoins, la production annuelle d'ordures ménagères par habitant continue de diminuer passant de 125 kg en 2013 à 123 kg en 2014. En conclusion, le slogan de la Trivolution « - de déchets, + de tri » est aujourd'hui une réalité sur Erdre & Gesvres. Ces efforts restent à poursuivre pour atteindre les objectifs fixés par le Plan déchets, issu du Grenelle de l'environnement. Pour cela, les actions visant à valoriser les déchets qui peuvent l'être se sont poursuivies en 2014 (compostage, récupération, développement des filières de recyclage...).



## ÊTRE AUPRÈS DES HABITANTS POUR INFORMER ET SENSIBILISER

De nombreuses actions ont été menées auprès des habitants pour contribuer à réduire leur production de déchets, au premier rang desquelles, le compostage et le paillage. Tout au long de l'année, des ateliers ont été organisés pour apprendre à réaliser son propre compost. La Communauté de Communes a soutenu la mise en place de deux sites de compostage partagé. L'autre cheval de bataille a été l'information. Plusieurs supports d'information ont été diffusés avec l'envoi des factures en complément du site Internet. Plusieurs actions ont été entreprises avec les établissements scolaires auprès des classes allant du CP au CM2. Des activités ludiques basées sur des expérimentations et des ateliers ont été organisés pour comprendre le cycle des déchets, l'intérêt du tri sélectif ou les conséquences environnementales liées à l'augmentation des déchets. 35 classes et 875 élèves ont pu bénéficier de ces animations sur l'année scolaire 2013-2014.



## DES DÉCHÈTERIES MODERNES, PLUS SÛRES DOTÉES DE PLUS DE FILIÈRES DE TRI

La Communauté de Communes travaille depuis plusieurs années sur la révision de son réseau de déchèteries. Objectifs : les mettre aux normes et les réadapter aux besoins des usagers.

En juin 2013, l'ouverture de la déchèterie de la Primaïs à Notre-Dame-des-Landes a marqué l'acte 1 de la mise en place de ce nouveau réseau. Cet équipement est venu remplacer trois déchèteries vétustes et non réglementaires : Héric, Notre-Dame-des-Landes, Fay-de-Bretagne. Avec ce nouvel équipement, davantage de filières de tri sont à la disposition des habitants (bois, cartons, déchets verts, ferraille, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, amiante, objets réutilisables par le biais de la Recyclerie...) et les amplitudes horaires sont plus étendues. L'acte 2 du plan de modernisation des déchèteries a été engagé en 2014 avec le projet de déplacement de la déchèterie de Grandchamp-des-Fontaines, qui dessert également la commune de Treillières, sur la zone des Tunières, près du village de Curette. Le permis de construire a été déposé et les travaux seront engagés en juin 2015. Comme pour la déchèterie de la Primaïs, un maximum de filières de tri sera mis en place dans ce nouvel équipement doté de 15 bennes et d'une plate-forme pour le dépôt des déchets verts. Plus spacieuse, elle offrira ainsi une meilleure accessibilité aux utilisateurs.



## FERRAILLE : DES JOURS DE COLLECTE FIXES EN DÉCHÈTERIES

Pour endiguer les vols de métaux en déchèteries et limiter les frais liés aux dégradations générées, la Communauté de Communes a expérimenté en 2014 la collecte de la ferraille à des dates fixes dans toutes les déchèteries d'Erdre & Gesvres. Cette expérimentation a livré des résultats encourageants. Le principe sera donc reconduit en 2015 avec des jours de collecte supplémentaires selon les déchèteries.



**7 092**

contacts téléphoniques ont été gérés pour répondre aux questions des habitants et leur prodiguer conseils et informations

**20**

familles pratiquent le compostage entre voisins

**226**

personnes ont participé aux 14 actions de prévention des déchets (compostage, recyclerie...)

# Le développement économique

Dans le contexte économique et financier actuellement tendu, l'accompagnement, l'implantation et le développement des entreprises sont des missions qui se placent encore plus au cœur des actions d'Erdre & Gesvres. La vocation première d'Erdre & Gesvres est de créer des espaces d'accueil pour les entreprises et de les organiser en fonction de leurs activités et des besoins. Il est important que chaque commune puisse offrir une capacité d'accueil à ses entreprises locales et que le territoire se dote aussi de parcs de plus grande capacité permettant d'accueillir des projets d'entreprises structurants pour le territoire.



## PARCS D'ACTIVITÉS ÉTUDES ET TRAVAUX EN 2014

- **La Haute Noë** | Saint-Mars-du-Désert  
Extension de 1,6 ha  
Travaux finalisés fin 2014
- **Bellevue** | Grandchamp-des-Fontaines  
Création d'un parc de 5 ha  
Travaux finalisés fin 2014
- **La Baumondière** | Sucé-sur-Erdre  
Extension 1,6 ha  
Travaux finalisés en mars 2014
- **Biliais Deniaud** | Vigneux-de-Bretagne  
Extension de 3,3 ha - Achèvement des travaux fin 2016
- **La Pancarte 3** | Nort-sur-Erdre  
Extension de 6 ha - En cours d'étude
- **Les Ardillaux** | Casson  
Extension de 0,8 ha en cours d'étude  
Fin des travaux : juin 2016
- **Ragon Tertiaire** | Treillières  
Extension de 6 ha  
Achèvement des travaux fin 2017
- **Erette-Grand'Haie** | Héric et Grandchamp-des-Fontaines  
Extension de 30 ha en cours d'étude

## VILLAGE D'ENTREPRISES : LE PROJET EST LANCÉ



La Communauté de Communes confirme son engagement auprès des PME et des TPE en lançant un projet de Village d'entreprises sur le parc d'activités Erette-Grand'haie, situé à Héric et Grandchamp-des-Fontaines. Là où aujourd'hui, l'implantation sur ce parc d'activités nécessite l'achat d'un terrain de plus de 4 000 m<sup>2</sup> et la construction d'un bâtiment, les entreprises auront désormais la possibilité de disposer de bureaux et de locaux clés en main qui s'adaptent à leurs besoins. Le village d'entreprises permettra aux PME et TPE de louer ou d'acheter une cellule d'un ensemble immobilier de bâtiments. Cet espace donnera l'opportunité aux PME-TPE d'investir et de se développer tout en maîtrisant les coûts et les prises de risques dans un contexte économique fragile. Cette opération vise également à optimiser l'espace sur le parc d'activités et proposer une solution d'implantation pour les Petites et Moyennes Entreprises, et notamment celles du territoire. **Un bureau d'études a été sélectionné en fin d'année 2014 pour aménager, sur une surface de 11 000 m<sup>2</sup>, le village d'entreprises. Les travaux démarreront fin 2015.**

## UN DIALOGUE AVEC LES CHEFS D'ENTREPRISES POUR DES SOLUTIONS CONCRÈTES

Fin 2014, la Communauté de Communes a engagé un programme de rencontres avec tous les chefs d'entreprises du territoire. Une initiative qui vise à **se rapprocher des acteurs économiques pour agir au plus près de leurs préoccupations et de leurs réalités**. Depuis le mois de décembre 2014, les élus et le service développement économique d'Erdre & Gesvres vont à la rencontre des chefs d'entreprise. Sous forme de petits-déjeuners au sein même des entreprises, ce programme d'échanges a débuté au sein des quatre parcs d'activités stratégiques d'Erdre & Gesvres. Ces rendez-vous vont se poursuivre en janvier avec toutes les entreprises implantées en dehors de ces parcs stratégiques. Sécurité, déplacements, services, signalétique, de nombreux sujets ont été abordés par les chefs d'entreprise sur lesquels la Communauté de Communes s'est engagée à apporter des réponses rapides. Une première étape pour tisser des liens de proximité avec les acteurs économiques. Ces échanges se poursuivront tout au long de ce mandat et du déploiement de la stratégie économique et touristique.

Toujours dans cette volonté de répondre aux besoins des entreprises, des réunions d'information thématiques ont été organisées en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat autour de la mise en accessibilité des établissements aux personnes à mobilité réduite. Suite aux échanges avec les chefs d'entreprise, d'autres besoins d'information ont été identifiés. Un nouveau programme de réunions d'information est donc d'ores et déjà établi pour l'année 2015 autour de la certification « Reconnu Garant de l'Environnement », des marchés publics et de la reprise d'entreprises.

## L'ACTE II DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Le Projet de mandat 2014-2020 fixe des ambitions en matière de développement économique. De nouveaux enjeux ont été identifiés en optant pour **une démarche plus offensive pour valoriser et promouvoir les potentiels** d'Erdre & Gesvres auprès des chefs d'entreprise du territoire et d'ailleurs. L'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire en développant l'offre foncière et immobilière ainsi que les services dédiés aux entreprises. **La proximité** est également un élément central de ce renouveau en étant **à l'écoute des entrepreneurs actuels et futurs et en instaurant un dialogue constant** pour répondre au mieux à leurs besoins et leurs attentes. Il s'agit de créer les meilleures conditions pour permettre aux entreprises de concrétiser leurs idées et leurs projets de développement. Enfin, la Communauté de Communes s'engage à soutenir, favoriser et **stimuler toutes les formes d'innovation**, les actions collectives des entreprises, la solidarité et les coopérations entre les acteurs économiques. Pour mettre en actions ces nouveaux enjeux, une stratégie opérationnelle sera élaborée et mise en oeuvre dès 2015.

## PLUS QUE JAMAIS AUX CÔTÉS DES CRÉATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES

Soutenir les créateurs et les repreneurs d'entreprises, c'est dynamiser et développer l'économie locale. C'est pourquoi, la Communauté de Communes se mobilise aux côtés des porteurs de projets pour les aider à se lancer et ensuite, pérenniser leur entreprise. Parmi les actions qui illustrent cet engagement, l'Hôtel d'entreprises. Au 31 décembre 2014, les 4 ateliers étaient occupés par de jeunes créateurs. 10 bureaux sur les 13 disponibles étaient quant à eux loués avec 3 réservations pour le début d'année 2015.

La Communauté de Communes travaille également avec le réseau Initiative Loire-Atlantique Nord (ILAN) qui développe des actions spécifiques en direction des créateurs d'entreprises :

- 70 porteurs de projets ont été conseillés et accompagnés en 2014 dans le montage de projet de création par le comité Erdre & Gesvres. En parallèle, ILAN organise tous les ans les « Ateliers de la création », un carrefour d'information où une quarantaine de futurs créateurs ont pu rencontrer des professionnels et être conseillés.
- Les prêts d'honneur (prêt à taux zéro, sans garantie) : 26 projets d'entreprises ont été soutenus, pour un montant moyen de prêt de 4 800 €.
- Les prêts « croissance », un nouveau dispositif destinés à accompagner les projets d'investissement et/ou d'embauche : 1 entrepreneur du territoire a bénéficié de ce nouveau dispositif pour un montant de 15 000 €.

## VALORISER LES SAVOIR-FAIRE D'ERDRE & GESVRES

L'opération « C'est fabriqué près de chez vous » est le fer de lance de cette politique de valorisation des entreprises et des savoir-faire d'Erdre & Gesvres. Sur deux semaines les chefs d'entreprise du territoire ont ouvert leurs portes au public pour faire découvrir leurs activités. Une opération bien suivie avec un programme qui a affiché quasiment complet en 2014. 10 entreprises ont participé à l'opération en accueillant plus de 160 visiteurs. Le rendez-vous est pris pour la prochaine édition en octobre 2015.

26

créations d'entreprises  
soutenues par des  
prêts d'honneur

3,7 hectares  
de terrains vendus aux  
entreprises sur les parcs  
d'activités en 2014

4,6 hectares  
c'est la surface totale des  
compromis de vente signés  
en 2014



# Soutenir la dynamique de l'emploi

« En 12 ans, la politique de développement économique menée par Erdre & Gesvres a permis la création de plus de 3 000 emplois sur le territoire. Mais la conjoncture économique actuelle difficile nécessite de redoubler d'efforts pour permettre aux habitants du territoire d'y trouver un emploi. La formation et l'apprentissage sont également des clés essentielles pour faciliter l'accès des jeunes, des demandeurs d'emploi et des actifs aux offres d'emploi sur le territoire d'Erdre & Gesvres. »

2 043

personnes reçues par les conseillers du service emploi et de la Mission Locale Nord Atlantique en 2014

41

ateliers de recherche d'emploi organisés et animés collectivement par les structures de la Maison de l'Emploi et de la Formation

4 742

candidatures traitées par le service emploi sur les 305 offres proposées



## FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

L'impossibilité de se déplacer est un frein à l'embauche. Comment postuler auprès d'une entreprise à plusieurs kilomètres de son domicile lorsque l'on ne dispose pas de véhicule ou de permis ? C'est en partant de ce constat que la Communauté de Communes a souhaité expérimenter le dispositif « Mobilité pour l'emploi ». Les partenaires de la Maison de l'Emploi et de la Formation ont travaillé, sous l'égide de la Communauté de Communes, à l'élaboration d'un diagnostic pour évaluer le besoin, ainsi qu'à la construction d'un dispositif. Le principe : grâce à un partenariat avec des loueurs du territoire et après avoir étudié toutes les offres de transports existantes, la Maison de l'Emploi et de la Formation organise la mise à disposition d'un véhicule (petites voitures, scooters...) en prenant en charge une partie des frais de location. Ce service est ouvert aux bénéficiaires de minima sociaux, aux jeunes de moins de 26 ans dont les ressources sont inférieures à 500 € et aux salariés dans le cadre d'un maintien à l'emploi pour un revenu inférieur ou égal au SMIC.

## ORIENTATION PROFESSIONNELLE : UN NOUVEAU SERVICE AUX HABITANTS ET AUX ENTREPRISES

Disposer d'une information complète sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, c'est la mission confiée au Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Six collectivités se sont engagées dans ce programme (Communautés de Communes du Castelbriantais, du Pays de Blain, d'Erdre & Gesvres, du Secteur de Derval, de la Région de Nozay, du Pays de Redon) pour labelliser 18 structures dont les deux antennes de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Sont également parties prenantes de ce dispositif la Mission Locale Nord Atlantique, le CIO, la Chambre des métiers, Pôle Emploi, le CRIJ, Cap Emploi, le Fongécif. En 2014, ce nouveau service s'est structuré et est désormais ouvert aux habitants et aux entreprises pour apporter un ensemble de services d'informations et de conseils personnalisés.

## Faciliter l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics

La Maison de l'Emploi et de la Formation joue un rôle de facilitateur auprès des communes et des services de la Communauté de Communes pour identifier, dans chaque projet, les opportunités, la dimension et les modalités de mise en oeuvre des clauses sociales. Elle assure également la liaison avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, notamment les associations qui sont sur le terrain et les entreprises retenues pour le projet. En 2014, 8 projets ont été accompagnés permettant la mise en oeuvre de 12 619 heures de travail pour les personnes en insertion professionnelle. Afin de développer ce dispositif, les élus ont rencontré l'ensemble des donneurs d'ordre que sont les Mairies du territoire afin que dans les projets, puisse être étudiée l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics.



## MISER SUR LA PROXIMITÉ AVEC LES ENTREPRISES ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi est l'une des principales missions de la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Erdre & Gesvres. Pour renforcer ces liens, elle met à disposition des entreprises un service d'aide au recrutement (détermination des profils, rédaction et diffusion des offres, présélection des candidats, accompagnement jusqu'à l'embauche). En parallèle, la Maison de l'Emploi collecte, traite et propose les offres des entreprises locales aux personnes à la recherche d'un emploi. En 2014, 307 offres ont ainsi été proposées. Un nombre d'offres qui a légèrement baissé par rapport à l'année 2013 (-7.2%). En parallèle, le nombre de candidatures pour ces offres a baissé de 13% avec 3 742 dossiers traités en 2014. En outre, la Maison de l'Emploi et de la Formation travaille au quotidien auprès des entreprises et des personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation. En 2014, près de 3 000 personnes ont été reçues en entretien par un conseiller emploi. 41 ateliers de recherche d'emploi ont été organisés pour perfectionner notamment son dossier de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, préparation aux entretiens...). La Cyberbase emploi continue d'être fréquentée avec des ateliers organisés tout au long de l'année pour bien utiliser l'outil informatique, les outils bureautiques et Internet pour sa recherche d'emploi. Avec les Points Information Europe, les usagers ont pu bénéficier d'une information de proximité pour tout ce qui touche à la mobilité européenne. Ce fut le cas notamment de plusieurs classes du lycée ou des collèges, qui se sont déplacées à la Maison de l'Emploi et de la Formation pour y rencontrer les professionnels.

## UN PLAN D'ACTIONS POUR L'EMPLOI

Au-delà de ses missions d'accueil et d'information, la Maison de l'Emploi et de la Formation élabore et met en oeuvre un plan d'actions à destination des entreprises et des personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation en collaboration avec ses partenaires :

- **Les dispositifs d'accès à la formation professionnelle** avec un programme intitulé « In[formez-vous] ». Des réunions d'informations collectives ont été mises en oeuvre sur le Congé Individuel de Formation, la Validation des Acquis de l'Expérience et le Bilan de compétences avec la diffusion de fiches pratiques. 62 personnes ont assisté à ces réunions d'information.
- **Le Club de chercheurs d'emploi** a enregistré de bons résultats en 2014 et constitue un moteur pour le retour à l'emploi et la lutte contre l'isolement. Le Club continue d'exister avec des actions ciblées qui favorisent le réseau et la mise en relation avec des interventions régulières de professionnels, des retours d'expériences...
- **Actions de dynamisation personnelle** : Congé parental, arrêt maladie... Comment réintégrer le monde du travail après un temps d'inactivité plus ou moins long ? La Maison de l'Emploi et de la Formation

et la CAF de Loire-Atlantique ont renforcé le dispositif d'accompagnement. Objectif : reconstruire un projet personnel ou professionnel grâce à un programme de 10 séances collectives pour se poser les bonnes questions, repréciser son projet et les moyens de le concrétiser. 12 personnes ont suivi le programme en 2014.

- **L'emploi chez les jeunes** est resté un cheval de bataille du plan d'actions 2014 :
  - > L'opération « Emplois saisonniers », durant les vacances de février, avec la mise en place d'ateliers, d'espaces d'accueil et d'outils pour les jeunes à la recherche d'un emploi saisonnier.
  - > La formation BAFA : la Maison de l'Emploi et de la Formation a reconduit la tenue de la formation BAFA sur Erdre & Gesvres. 22 jeunes ont validé la formation générale et 20 ont validé le BAFA après la session de perfectionnement.

174

jeunes ont participé à l'opération « Emplois saisonniers » en 2014

62

personnes inscrites aux réunions d'information sur les dispositifs de formation professionnelle

2 641

connexions sur la Cyberbase emploi



Territoire fréquenté, Erdre & Gesvres offre une diversité d'activités : randonnées, vélo, promenade en bateaux, ... Son offre touristique est structurée au-delà même de son territoire, dans le cadre d'une démarche commune avec les territoires de Blain et Nozay. Erdre & Gesvres profite de surcroît de l'influence positive en matière touristique de l'agglomération nantaise.

## Le Pays touristique en chiffres

23

communes regroupant plus de 84 000 habitants

545 km

de sentiers de multi-randonnées

Plus d'une dizaine de sites ouverts aux visites (châteaux, musées, moulins...)

Plus de 40 km de voie navigables

3

ports de plaisance

Près de 200

partenaires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, associations...)



## UN PAYS TOURISTIQUE QUI SE CONSTRUIT

Dans l'attente d'une structure juridique effective, les Communautés de Communes d'Erdre & Gesvres, du Pays de Blain et de la Région de Nozay ont signé, en mars 2014, une convention de partenariat afin d'organiser la démarche de création du Pays touristique et de fixer les modalités de fonctionnement entre les collectivités. La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres est la structure porteuse du Pays. Chaque Communauté de Communes participe financièrement au Pays, la répartition s'effectuant au prorata du nombre d'habitants. Le Pays touristique est animé par un Comité de pilotage, constitué de six élus représentant les trois collectivités, des Présidents des différents Offices de tourisme ainsi que des agents « experts » du Département de Loire-Atlantique et de la Direction de l'action touristique à Loire-Atlantique Développement. Par leur expérience et leur connaissance du territoire, les conseillers en séjour des Offices de Tourisme contribuent elles-aussi à l'élaboration du Pays. Une chargée de mission a été recrutée en novembre 2014 afin d'animer ce Comité de pilotage ainsi que la démarche de structuration du Pays.

### Les futures missions du Pays touristique

- L'accueil et l'information touristique grâce aux 3 Offices de Tourisme des territoires
- La promotion touristique,
- La coordination des prestataires : hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités de loisirs, associations...
- L'observation quantitative (nuitées, origines) et qualitative (satisfaction, activités),
- L'animation touristique,
- L'élaboration du ou des schémas touristiques, en lien avec Loire-Atlantique Développement



Juillet 2014 a marqué le territoire d'Erdre & Gesvres avec l'inauguration et l'ouverture au public du premier centre aquatique du territoire à Nort-sur-Erdre. Un deuxième projet est en préparation sur le secteur sud d'Erdre & Gesvres. La construction de ces deux équipements permettra de satisfaire les attentes d'un public très large, que ce soient les jeunes, les familles ou même les moins jeunes. Mais la priorité est surtout de répondre aux besoins des scolaires.

86 037

entrées ont été enregistrées aux Bassins d'Ardéa de juillet à décembre 2014. Une fréquentation qui dépasse de 40% les objectifs fixés sur la période (60 000 entrées)

Plus de 2 000 élèves accueillis chaque mois avec leurs classes

Plus de 3 000 personnes ont participé aux activités proposées



### LES BASSINS D'ARDEA, L'ÉQUIPE AU COMPLET

Afin d'assurer l'accueil, la surveillance, les activités aquatiques proposées au public, l'accueil des scolaires, l'entretien et la gestion des Bassins d'Ardéa, 18 agents ont été recrutés par la Communauté de Communes en début d'année 2014. Les grilles horaires du public, des scolaires, des associations, les programmes pédagogiques, l'offre d'activités aquatiques, les projets d'animation ont également été finalisés en début d'année. En juillet 2014, Les Bassins d'Ardéa étaient fin prêts pour accueillir le public.

### UNE OUVERTURE TRÈS ATTENDUE

Ouvert le 10 juillet 2014 au public, les Bassins d'Ardéa ont connu une forte affluence et ce, dès les premiers jours de son ouverture. Au 31 décembre, le centre aquatique enregistrait plus de 86 000 entrées. Les activités proposées ont rapidement affiché complet dès la rentrée de septembre. Les établissements scolaires se sont également bien appropriés ce nouvel équipement avec en moyenne 2 000 élèves accueillis chaque mois.

### SECOND ÉQUIPEMENT : LE PROJET REDÉFINI

Ce second centre aquatique va contribuer à atteindre cet objectif de permettre aux 9 000 élèves d'Erdre & Gesvres d'avoir accès à un équipement pour l'apprentissage de la natation. Implanté à Grandchamp-des-Fontaines, sur le secteur de la Belle Étoile, ce nouvel équipement permettra aux habitants situés au sud du territoire d'avoir accès à un centre aquatique de qualité pour l'apprentissage, le sport et les loisirs. En 2014, le projet a fait l'objet d'ajustements afin d'optimiser le budget. Après les Bassins d'Ardéa, la Communauté de Communes dispose d'une vision précise des charges de fonctionnement de ce type d'équipement et a mis à profit son expérience pour optimiser ce nouvel investissement. Le centre aquatique disposera d'équipements de même nature que les Bassins d'Ardéa. Il sera en revanche davantage axé sur la natation et le bien-être avec une tonalité ludique et familiale. Le nouveau permis de construire devrait être déposé en juin 2015 pour des travaux qui démarreront fin 2015. Ces ajustements ont permis de réaliser une économie de près de 2 millions d'euros sur l'ensemble du projet. Le coût de ce nouvel équipement s'élève donc à 9,9 millions d'euros hors taxes, toutes sujétions comprises, financé à près de 50% par des subventions de l'État, de la Région et du Département.



# La politique de l'habitat

En 2006, la Communauté de Communes lançait son premier Programme Local de l'Habitat (PLH). Une politique ambitieuse pour répondre aux besoins en logements et ce, quelles que soient les situations, et en assurer une répartition équilibrée. À travers les différentes actions du PLH, l'objectif est de diversifier l'offre de logements, pour un habitat performant et vecteur de mixité sociale et de solidarité.

540

logements construits en moyenne chaque année entre 2007-2014 dont,

82

locatifs sociaux

182

ménages ont bénéficié d'une aide à l'accèsion à la propriété depuis 2007



## VERS UN SECOND PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)



2012 a marqué la fin du premier Programme Local de l'Habitat, premier outil de planification en matière de logement. Avant d'engager la rédaction du second programme, un bilan précis du PLH a été réalisé, accompagné d'un diagnostic sur le logement en Erdre & Gesvres pour identifier les enjeux actuels et à venir. Fort de ces éléments, trois orientations ont été retenues dans ce nouveau programme :

- **Diversifier l'offre de logements** destinés aux ménages à revenus moyens ou faibles, éprouvant des difficultés à rester ou à s'installer durablement sur le territoire,
- **Améliorer la qualité de l'habitat** pour un meilleur confort de vie des ménages, réduire leurs charges et préserver leurs ressources,
- **Répondre aux besoins en hébergements et en logements** des ménages qui, en raison d'une situation sociale, familiale, professionnelle ou d'un mode de vie particulier, ne trouvent pas de solution adaptée dans le parc de droit commun.

Un programme de 12 actions vient décliner ces orientations. Des actions du premier PLH vont se poursuivre comme la production de logements sociaux, le développement de solutions d'hébergement pour les jeunes, la construction de logements d'urgence... De nouvelles actions vont également être déployées avec l'adaptation des logements des personnes âgées ou à mobilité réduite, la création de quartiers d'habitat répondant aux aspirations des habitants et aux nécessités de densification et de renouvellement urbain ou encore le développement de l'offre de logement privé en location.

Le PLH 2015-2021 a été arrêté en Conseil communautaire en décembre 2014. Il a ensuite été transmis aux communes pour avis et fera l'objet d'une délibération de chaque Conseil municipal. Il sera de nouveau proposé au Conseil communautaire pour approuver définitivement le programme et engager sa mise en œuvre dès 2015.

## HÉBERGEMENT DES JEUNES CHEZ L'HABITANT, LE DISPOSITIF SE POURSUIT

Lancé en novembre 2012, l'accueil de jeunes en hébergement temporaire chez l'habitant se poursuit. Le principe : permettre l'hébergement des jeunes en mobilité professionnelle (stagiaires, apprentis, intérimaires, salariés en période d'essai ou en CDD) en constituant un réseau de propriétaires volontaires. Une opération mise en place en collaboration avec l'association Habitat Jeunes « L'Odyssée » de Nozay. Fin 2014, Erdre & Gesvres disposait d'un réseau de 13 hébergeurs, répartis sur 11 communes. Depuis le début de l'opération, 10 jeunes ont pu être accueillis, totalisant 937 nuitées. Un nombre de nuitées qui a décollé à compter de décembre 2013. Cette augmentation s'est poursuivie sur un rythme régulier. C'est pourquoi une nouvelle convention a été mise en place pour poursuivre cette collaboration. Le budget prévisionnel alloué à l'opération pour les années 2015 et 2016 est de 12 675 €.

## 107 PROJETS DE RÉNOVATION THERMIQUE ACCOMPAGNÉS ENTRE 2013 ET 2014



En janvier 2013, la Communauté de Communes s'est engagée dans un Programme d'Intérêt Général visant à lutter contre la précarité énergétique. Ce programme, animé par le Centre de l'Habitat, consiste à proposer aux propriétaires à revenus modestes, un accompagnement pour leurs travaux de rénovation thermique avec l'obtention d'aides financières. L'objectif initial de ce programme était d'accompagner 40 propriétaires sur Erdre & Gesvres. En place jusqu'au 31 août 2014, ce sont finalement 107 projets de travaux de rénovation thermique qui ont pu se réaliser. L'ensemble de ces dossiers représente un montant de travaux de 2,3 millions d'euros TTC, dont près de 50% ont été confiés aux entreprises d'Erdre & Gesvres. En moyenne, les travaux réalisés ont permis d'augmenter de 43% la performance énergétique des logements. Le montant moyen des travaux engagés représentent 21 500 €. Pour chaque dossier, les aides se sont élevées à 15 000 € en moyenne soit près de 70% du montant total des travaux.

## LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDES À LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS



Après le programme d'aides pour la rénovation thermique des logements, la Communauté de Communes a lancé, en septembre 2014, un nouveau Programme d'Intérêt Général pour accompagner les projets de rénovation ou de réhabilitation de logement. Ce programme concerne un éventail de travaux plus large que les travaux de rénovation thermique, avec l'amélioration des logements très dégradés, mais aussi la mise en accessibilité et l'adaptation des logements à la perte de mobilité. Cette action vise à aider les propriétaires à entreprendre et réaliser leurs travaux par des conseils techniques gratuits et des aides financières.

L'objectif de ce programme est d'aider 475 projets de rénovation en 3 ans. Animé par le Centre de l'Habitat, une équipe de professionnels est à la disposition des propriétaires pour les accompagner dans la définition de leur projet grâce à une visite à domicile et des conseils techniques gratuits. Les experts du Centre de l'Habitat recherchent l'ensemble des subventions possibles pour financer les travaux. Ils ont également pour mission de s'occuper de toutes les formalités pour monter les dossiers auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat et d'autres organismes qui peuvent intervenir dans le financement.

### Le bilan des 4 premiers mois du programme

Au 31 décembre, 60 personnes ont été reçues dans les 13 permanences mises en place entre septembre et décembre.

En matière de rénovation thermique, 22 dossiers ont été déposés. 5 dossiers de travaux liés au maintien à domicile ont également été instruits. 44 dossiers étaient en cours d'études au 31 décembre.

En parallèle, 2 dossiers ont été déposés par des propriétaires pour des rénovations de logements (dont un très dégradé) destinés à la location. Enfin, 7 dossiers étaient en cours d'instruction pour la réhabilitation de logements insalubres.

Le bilan du lancement du programme est positif avec des chiffres qui laissent présager la tenue des objectifs annuels fixés.

107

dossiers de rénovation thermique soutenus

101 500 €

d'aides versées par la Communauté de Communes pour lutter contre la précarité énergétique

475

projets de rénovation seront accompagnés dans les 3 ans à venir



# Le transport et la mobilité

Les actions de la Communauté de Communes en matière de transport s'inscrivent dans une politique globale de mobilité à l'échelle départementale, régionale et nationale. A pied, à vélo, en ville, à la campagne, le rôle de la Communauté de Communes est de permettre à tous de disposer d'infrastructures et de modes de transport diversifiés desservant efficacement les principaux lieux de vie, à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire dans une logique de développement durable. La mobilité reste un défi au cœur des politiques de développement des territoires, en particulier ceux en périphérie de grande agglomération comme Erdre & Gesvres.

4 400  
élèves transportés chaque  
jours, matin et soir en 2013

75  
cars assurent l'acheminement  
des élèves au quotidien

1,4  
million de kms parcourus  
par les cars scolaires chaque  
année (25 tours du monde !)

## ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

En sa qualité d'autorité organisatrice de second rang, la Communauté de Communes assure, entre autres, la conception et l'optimisation des circuits de transports scolaires sur le territoire. Cette gestion de proximité permet d'être au plus près des familles, des élèves, des élus et des établissements scolaires. Ainsi, sur la question des rythmes scolaires, la Communauté de Communes a rencontré les élus des communes et les directeurs des établissements scolaires secondaires. Des discussions ont été engagées dès 2013 sur chaque pôle scolaire afin de coordonner au mieux les circuits de primaires qui s'enchaînent avec ceux des collèges. Pour cette rentrée 2014-2015, la Communauté de Communes a donc mis en place un service de transport scolaire entre 16h et 16h20 pour les primaires pour permettre de prendre en charge les collégiens entre 17h et 17h20. Les horaires du matin sont restés globalement identiques aux précédentes années. Cette nouvelle organisation s'est déployée dès le mois de septembre 2014 pour toutes les écoles à l'exception de certaines écoles privées qui ne sont pas passées à la semaine de 4,5 jours. Ces échanges ont donc permis de trouver collectivement des solutions à une équation complexe : éviter des retours à la maison trop tardifs pour les élèves du secondaire, limiter le temps de présence des primaires à l'école, ne pas trop augmenter les coûts du transport pour les familles générés par la mise en service de nouveaux cars et tout cela, dans le respect des prérogatives du Département, autorité organisatrice de premier rang.

## LE LYCÉE SAINT-MARTIN OUVRE SES PORTES À L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Premier lycée d'enseignement général et technologique sur Erdre & Gesvres, le Lycée Saint-Martin à Nort-sur-Erdre a accueilli ses premières secondes générales en septembre 2014. Implanté dans les bâtiments actuels du Lycée de l'Erdre, c'est une centaine de lycéens qui était attendue. L'ouverture de ce nouvel établissement a impliqué des discussions sur ses dessertes en transports collectifs. Premier point, les horaires de cours ont été aménagés de manière à être compatibles avec la grille horaire de la ligne Tram-train, opérationnelle depuis le mois de septembre et les cars de rabattement vers la gare de Nort-sur-Erdre.

Concernant les circuits de transport scolaire, le principe départemental des dessertes des lycées « de bourg à bourg » (1 arrêt par commune) a été mis en oeuvre. Pour les communes où des circuits étaient déjà en place pour la prise en charge des élèves vers les collèges de Nort-sur-Erdre, les lycéens bénéficient de dessertes de proximité plus importantes.



## UN SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE NORT-SUR-ERDRE POUR UN LYCÉE PUBLIC

Depuis 2004, le Conseil Régional des Pays de la Loire est engagé dans une politique en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement des lycéens. Devant l'accroissement démographique de la Région, et près de 13 000 nouveaux lycéens à accueillir en Pays de la Loire à l'horizon 2025, le Conseil Régional a dû anticiper cette évolution en organisant une vaste concertation avec la mise en place d'une commission consultative d'aménagement du réseau des lycées dès octobre 2014. La Communauté de Communes s'est impliquée aux côtés de Nort-sur-Erdre pour soutenir l'implantation d'un lycée sur la commune. Une mobilisation de tout le territoire pour témoigner de l'importance et de la nécessité de cet équipement sur Erdre & Gesvres. En fin d'année 2014, une dernière réunion s'est tenue à Nort-sur-Erdre. A l'issue de cette phase de concertation, la Région a présenté une carte précise des investissements et un calendrier des nouveaux lycées à construire. Parmi eux, un lycée polyvalent d'une capacité de 700 élèves en enseignement général et technologique et 150 en enseignement professionnel implanté à Nort-sur-Erdre. Priorité régionale, l'ouverture devrait avoir lieu en septembre 2020. Pour préparer cette ouverture, la Communauté de Communes va continuer à s'impliquer dans ce projet. Des réflexions vont être menées pour étudier les offres de mobilité et de desserte du lycée mais aussi travailler à l'offre de formation dispensée en collaboration avec les entreprises.



## DÉVELOPPER LES DESSERTES EN TRANSPORT EN COMMUN

La Communauté de Communes a porté la voix des habitants auprès du Département sur la mise en oeuvre du nouveau schéma des transports et des nouvelles mobilités. Plusieurs modifications ont été opérées sur les lignes Lila desservant les communes d'Erdre & Gesvres, notamment à Sucé-sur-Erdre. Suite à des discussions avec le Département qui n'ont pas abouties, la Communauté de Communes, en lien avec la Commune, a entrepris de mettre en place sa propre desserte et d'ajuster les horaires de passage des cars scolaires pour desservir la gare de Sucé-sur-Erdre et permettre ainsi aux sucéens de rejoindre Nantes via le Tram-train. Ces dispositions ont été mises en place sur la base d'une expérimentation. Suivant les fréquentations, le dossier sera ré-évoqué avec le Département en 2015. La Communauté de Communes a également participé aux discussions avec l'État, le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique et les communes sur les aménagements, les infrastructures et les dessertes en transports collectifs ferroviaires. Des échanges destinés à disposer d'infrastructures adaptées à différents modes de transport et répondre aux besoins actuels et futurs des habitants. En 2014, la Communauté de Communes a participé aux réflexions sur les lignes ferroviaires «Liaisons nouvelles ouest Bretagne Pays de la Loire», en particulier entre Nantes et Rennes.

## LIAISONS DOUCES : LANCEMENT DES ÉTUDES



La Communauté de Communes a élaboré et approuvé le Schéma Directeur des Liaisons Douces, un réseau communal et intercommunal de cheminements réservé aux modes de transport non motorisés. Les élus ont souhaité mener des évaluations avant de se positionner sur une éventuelle prise de compétence. En 2014, des études de programmation ont été menées sur trois tronçons (Casson-Sucé-sur-Erdre, Les Touches-Nort-sur-Erdre et Casson-Canal de Nantes à Brest). Quatre autres tronçons feront l'objet de ce type d'études pour une prise de décision sur l'engagement de ces investissements.



# L'accessibilité des personnes à mobilité réduite

# L'action culturelle

Il est indispensable que tous les habitants d'Erdre & Gesvres puissent avoir accès aux mêmes espaces et aux mêmes services. Se déplacer peut devenir un véritable parcours du combattant et c'est pourtant le quotidien des personnes à mobilité réduite. Les communes d'Erdre & Gesvres, accompagnées par la Communauté de Communes, poursuivent leur engagement pour un territoire accessible à tous, en toute sécurité.

Erdre & Gesvres est riche d'une vie associative et culturelle qui contribue largement à la qualité de vie du territoire. De nombreuses actions culturelles y sont menées, en direction de l'enfance/jeunesse (le Tout-petit festival), autour du livre et de la lecture (le Salon du Livre Jeunesse) ou d'autres événements, qui ont un rayonnement sur l'ensemble du territoire et voire même au-delà (les Rendez-vous de l'Erdre...).

172

établissements recevant du public diagnostiqués

60 km

d'itinéraires seront aménagés à terme sur le territoire

## UN GUIDE PRATIQUE POUR DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DES MANIFESTATIONS



Dans le domaine événementiel, l'adaptation des normes d'accessibilité aux réalités et à la diversité des manifestations organisées sur le territoire peut représenter un véritable défi pour les organisateurs. C'est pourquoi, la Commission Intercommunale d'Accessibilité s'est engagée dans la réalisation d'un guide pratique qui constituera une aide pour les organisateurs de manifestations. L'objectif est de leur permettre de mieux prendre en compte l'objectif d'accessibilité dans l'organisation de leur événement. Ce guide a été finalisé en 2014 et est à la disposition des services des communes et de la Communauté de Communes. Un bilan de l'utilisation et de l'efficacité du guide sera réalisé en vue d'ajuster les informations contenues avant sa diffusion à l'ensemble des organisateurs d'événements du territoire.

## L'ACCESSIBILITÉ, C'EST AUSSI SUR INTERNET



Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009, pris en application de la loi de 2005, impose à tous les services de communication publique en ligne des collectivités territoriales, et des établissements publics qui en dépendent, le respect des règles d'accessibilité fixées par le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA). Ce référentiel constitue donc un recueil de règles et de bonnes pratiques visant à améliorer l'accessibilité des sites Internet. C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes a engagé un diagnostic de son site et indirectement celui des communes qui partagent la même architecture et le même outil de gestion de contenu. Les résultats du diagnostic montrent que le niveau d'accessibilité du site Internet est « faible » (niveau minimal). Avec plus de 65 critères à corriger pour atteindre le niveau AA du Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations, il est nécessaire de faire évoluer le site avec une refonte totale de ce dernier. Une démarche projet a été engagée avec les communes pour travailler sur la refonte des sites Internet tenant compte également de leurs besoins, mais aussi de ceux des internautes. Le projet devrait entrer dans une phase opérationnelle en 2015.

## LES ESPACES PUBLICS ACCESSIBLES EN LIGNE

Depuis l'élaboration des Plans de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Publics, des travaux de mise en accessibilité sont réalisés par les communes d'Erdre & Gesvres. L'ensemble de ces nouveaux cheminements sont consultables sur [www.geo.cceg.fr](http://www.geo.cceg.fr). Largeur des trottoirs, obstacles, pentes, parkings, toutes ces informations sont cartographiées et accessibles pour chaque commune. Ces données sont actualisées annuellement. Dans la continuité de cette démarche, une nouvelle information cartographique sur l'accessibilité des Établissements Recevant du Public sera disponible en 2015.

Plus de 3 500 spectateurs ont assisté au Tout-petit festival 2014

4 500

visiteurs au Salon du Livre Jeunesse en 2014

## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : UNE NOUVELLE COMPÉTENCE



En 2014, la Communauté de Communes a adopté une nouvelle compétence : l'éducation artistique et culturelle et les dispositifs d'intervention en milieu scolaire. Le travail avec les établissements scolaires est une constante des projets culturels mis en place par la Communauté de Communes notamment à travers le Salon du Livre Jeunesse. Fort de ces expériences et en prenant cette compétence, la collectivité souhaite favoriser les rencontres, les échanges et les accès aux pratiques artistiques et culturelles en les associant aux projets pédagogiques des établissements scolaires. En 2014, une chargée de mission a été recrutée pour la mise en place de parcours artistiques et le développement de projets en partenariat avec les établissements scolaires, axes du Projet culturel d'Erdre & Gesvres. Un premier projet a été mis en place avec les 5<sup>ème</sup> B du collège Marcelle Baron à Héric. Les artistes créateurs du concept de déambulation chorégraphique « Happy Manif » ont accompagné les élèves pour qu'ils élaborent leur propre « Happy Manif ». Les projets d'éducation artistique et culturelle seront au premier plan des réflexions sur la mise en œuvre d'une saison culturelle intercommunale qui sera lancée en septembre 2015.

## LE SALON DU LIVRE JEUNESSE FÊTE SON 10<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE



Une édition toute particulière en 2014 puisque le Salon du Livre Jeunesse a fêté ses 10 ans. Cette année encore, les lecteurs ont pu découvrir ceux qui font vivre la littérature jeunesse à travers des regards différents et innovants. Pour cet anniversaire, le Salon s'est ouvert aux évolutions technologiques avec le livre numérique pour la jeunesse. Dès le mois de février, les bibliothèques ont organisé des ateliers, des expositions et des rencontres avec les auteurs. Quelques jours avant le Salon, les auteurs-illustrateurs sont partis à la rencontre des élèves, des classes de maternelle au collège. Enfin, la Communauté de Communes a accueilli deux artistes en résidence, Ghislaine Herbéra, auteure-illustratrice, et Claire Simon-Legagneur, artiste plasticienne. Ces résidences ont permis au public d'assister et de participer à la création de projets artistiques qui ont été présentés au Salon.

## POUR SUIVRE LA DYNAMIQUE CULTURELLE



Traduction du Projet culturel de territoire, des projets artistiques à dimension intercommunale et participative ont été menés en 2014 : « Portraits de rue » à Casson et à Héric, « Happy manif » à Saint-Mars-du-Désert, « Véréna Velvet », une fiction plastique et sonore dans les rues de Vigneux-de-Bretagne. Le Tout-petit festival a également tenu toutes ses promesses en 2014, pour sa dernière édition dans ce format. En effet, une réflexion a été amorcée afin de proposer une saison culturelle intercommunale à partir de septembre 2015. Le Tout-petit festival reviendra quant à lui en octobre 2016 et aura lieu tous les deux ans.



# Le CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain

Promouvoir les solidarités et contribuer au mieux vivre sur notre territoire passent par un accompagnement au quotidien des personnes en difficulté et en particulier des personnes âgées et de leur entourage. Évaluation, coordination, prévention et concertation sont les fils conducteurs du travail du CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain réalisé en collaboration avec un réseau de professionnels. Une coopération indispensable pour un suivi et un accompagnement répondant au mieux aux besoins des personnes âgées et des aidants naturels.

584

personnes aidées par  
le CLIC en 2014

723

dossiers pris  
en charge

519

visites à domicile  
effectuées en 2014

## 723 NOUVEAUX DOSSIERS DE DEMANDE PRIS EN CHARGE EN 2014

Le CLIC a pris en charge en 2014 la gestion de 723 nouveaux dossiers de demande. 584 personnes ont fait l'objet d'un accompagnement par les coordinatrices dont 269 nouveaux bénéficiaires. 4 360 entretiens avec les personnes âgées, leur entourage et les professionnels ont été réalisés par le CLIC dans le cadre de ces accompagnements. Un nombre d'entretiens qui a augmenté de plus de 20% par rapport à l'année dernière. Cette augmentation s'explique par une volonté de mettre en place un accompagnement de proximité au plus près des besoins des personnes âgées et de leur entourage en concertation avec les professionnels médico-sociaux. La majorité des demandes concerne l'accès aux droits, notamment dans l'accompagnement aux demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie qui a pour principal objet le financement du maintien à domicile, des hébergements temporaires et des accueils de jour. Le maintien de la vie à domicile et la recherche de structures sont également des sollicitations récurrentes, ainsi que l'offre de soins.

## DES PLANS D'ACTIONS PERSONNALISÉS

Le CLIC a pour mission d'évaluer à leur domicile les besoins des retraités relevant du régime général de l'assurance retraite. Cette évaluation permet de proposer un plan d'aides prenant en compte les besoins globaux de la personne dans son environnement et son contexte de vie. En 2014, 120 évaluations Plans d'Actions Personnalisés ont été réalisées, une augmentation de près de 19% par rapport à l'année dernière. Ces évaluations visent à solliciter des aides pour les tâches ménagères, les courses-repas, l'accompagnement transport, l'hygiène et le mieux-être, l'aménagement des logements...

## UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES SITUATIONS COMPLEXES

Le CLIC met en place un accompagnement particulier pour les situations complexes. Des situations où de nombreux facteurs viennent compliquer le maintien à domicile des personnes âgées (habitat insalubre, isolement, pathologies complexes, difficultés financières...). En 2014, 40 situations complexes ont été suivies par le CLIC et le réseau de professionnels. Elles ont fait l'objet d'un dispositif particulier avec l'organisation de réunions de concertation regroupant les professionnels qui interviennent dans l'accompagnement des personnes. Une baisse du nombre de ces situations est constatée. Elle est due notamment à l'efficacité du travail de prévention mené depuis plusieurs années, à une meilleure connaissance du service et du réseau pour prévenir ces situations mais aussi au nouveau dispositif MAIA (Méthode pour l'Autonomie et l'Intégration des services d'Aide et de soins dans la champ de l'autonomie) qui permet aux professionnels de relayer les informations au plus tôt vers les gestionnaires de situations complexes.

## HANDICAP : UN NOUVEAU SERVICE D'ACCUEIL DE PROXIMITÉ

Lieu d'accueil, de conseils et d'orientation, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a pour mission d'accompagner et de répondre aux questions des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Afin de rendre plus accessible ce service situé à Orvault et à Saint-Nazaire, le Département et les Communautés de Communes ont souhaité mettre en place un accueil de proximité sur le territoire d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain. Tout au long de l'année, les coordinatrices du CLIC ont participé à des groupes de travail avec le Département, les autres CLIC engagés dans la démarche et la MDPH, afin de définir et/ou affiner les modalités de mise en œuvre et de financement du dispositif d'accueil des personnes en situation de handicap. Les lieux d'accueil ont nécessité des travaux d'accessibilité. Le service sera opérationnel dès le début d'année 2015 avec des permanences téléphoniques et physiques à Blain, Nort-sur-Erdre, Treillières et au siège de la Communauté de Communes.

## DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT

La prévention est un axe essentiel de l'action du CLIC. Elle vise à anticiper les risques par une intervention en amont et ainsi les réduire. Des actions collectives ont été organisées tout au long de l'année. Un travail avec la Mutualité Sociale Agricole a permis la mise en place des programmes d'ateliers « Nutrition » et du « Bien Vieillir ». Des programmes d'ateliers et d'exercices ludiques pour entretenir sa mémoire, améliorer son alimentation, gérer son sommeil, bien utiliser les médicaments, entretenir son corps par des exercices sportifs... Avec l'association Al'Fa Répit (Alzheimer Famille Répit), le CLIC a participé à plusieurs actions visant à faire connaître les dispositifs d'accompagnement des familles dont un proche est atteint de la maladie d'Alzheimer.

## RENFORCER LE TRAVAIL DE RÉSEAU, UN PRÉALABLE INDISPENSABLE À L'ACTION

Lorsque les personnes prennent contact avec le CLIC, c'est tout un réseau, composé de 143 professionnels, qui se mobilise pour mettre en place des solutions d'accompagnement adaptées à leur situation. Ces professionnels sont réunis autour de la personne âgée, le CLIC les sollicite en fonction des besoins et de la complexité de la situation. Ce réseau est une source d'informations, de conseils et d'actions. Il facilite les démarches pour les personnes âgées et leur entourage et garantit une cohérence des interventions ainsi qu'un suivi au plus près de chaque situation. Pour renforcer cette collaboration, le CLIC et ses partenaires se sont lancés dans la mise en place d'une plate-forme de services, projet porté par le Directeur de l'EHPAD de Les Touches. Sous l'impulsion de l'Agence Régionale de Santé, cette plate-forme va permettre aux Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes de suivre les parcours de santé et d'optimiser la gestion des places en établissements en fonction des besoins spécifiques. En 2014, le CLIC a également rejoint le dispositif MAIA. En intégrant ce réseau, l'objectif est d'orienter les situations complexes vers les gestionnaires de la MAIA, de renforcer l'accompagnement à domicile et la fluidification du parcours de soins de l'habitant. Des rencontres sont également organisées entre les professionnels du réseau pour échanger sur les difficultés, les avancées médicales, les retours d'expériences...



La mutualisation, qui consiste à mettre en commun des services ou des moyens, existe déjà en Erdre & Gesvres. Dans le contexte de resserrement des finances publiques, le bloc communal (communes et Communauté de Communes) va devoir être inventif pour améliorer l'efficacité de son administration afin d'accroître la qualité et l'accessibilité des services et équipements publics pour ses habitants. Il s'agit donc de poursuivre ce qui a déjà été engagé, et de développer de nouvelles mutualisations, pour améliorer notre action publique de façon équitable et pertinente en fonction des besoins, en cherchant à mieux maîtriser nos dépenses.

## VERS UN SCHÉMA DE MUTUALISATION POUR DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

L'article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales oblige désormais chaque intercommunalité à fiscalité propre à élaborer et adopter, avant fin 2015, un projet de schéma de mutualisation de services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat (et qui devra être accompagné d'une présentation de l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de la Communauté de Communes et des communes ainsi que sur leurs dépenses de fonctionnement). Les Conseils municipaux disposant d'un délai de 3 mois pour émettre un avis sur ce schéma, en pratique, celui-ci devra être finalisé fin septembre 2015. Pour élaborer un tel schéma, il faut une ambition commune, mais aussi, parce que le temps nous est compté et afin d'être efficaces, une démarche structurée et une animation collective dans un calendrier contraint. L'année 2014 a été consacrée à définir et préciser cette démarche collective d'élaboration du schéma de mutualisation sur Erdre & Gesvres. Cette démarche sera articulée autour de trois étapes :

- 1/ un état des lieux des mutualisations existantes et la conduite d'un audit des ressources humaines du territoire
- 2/ des propositions de pistes de mutualisation
- 3/ la rédaction du schéma et sa validation par la Communauté de Communes et les communes

La démarche a débuté en 2014. La première étape a été lancée en octobre avec un diagnostic qui a permis d'évaluer l'existant en termes de répartition des ressources sur le territoire. En parallèle, les échanges avec les élus, directeurs et secrétaires généraux ont permis d'évaluer l'opportunité d'avancer dans la démarche et d'approcher le périmètre des attentes propres à chaque collectivité. Ce diagnostic servira de base aux réflexions qui seront menées dès le début d'année 2015 pour proposer des pistes de mutualisation. Cette seconde phase aura pour objectifs de décliner et d'approfondir les orientations de mutualisation de manière concertée avec les acteurs du territoire. Des travaux d'ateliers avec les techniciens concernés sont notamment envisagés.

## UN SERVICE COMMUN D'APPLICATION DES DROITS DU SOL (ADS)

Que ce soit de la Communauté de Communes vers les communes ou des communes vers la Communauté de Communes, la mutualisation des personnels et des équipements existe déjà dans de nombreux domaines d'activités. Des collaborations qui prennent des formes différentes : groupements de commandes, accompagnement technique, soutien financier, co-maîtrise d'ouvrage, création de postes de chargés d'études et de missions mis à disposition pour tout ou partie des communes... En 2014, pour faire face au désengagement de l'État, la Communauté de Communes a construit avec les communes un service commun qui permettra d'instruire les permis de construire, les certificats et autres autorisations d'urbanisme.

La conduite du Projet de mandat et des projets de la collectivité repose sur les élus qui impulsent les politiques publiques et les agents qui, au quotidien, les mettent en œuvre. Les ressources humaines et la formation professionnelle sont des moyens indispensables pour maintenir et assurer un fonctionnement optimal de la collectivité. Une gestion dynamique qui doit s'adapter aux évolutions de la collectivité ainsi qu'aux nouveaux projets, services et missions confiés et pilotés par la Communauté de Communes.

## DE NOUVEAUX AGENTS POUR ASSURER LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX SERVICES

Au 31 décembre 2014, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres comptait 117 agents (ne sont pas pris en compte les renforts saisonniers, occasionnels et remplaçants). L'effectif a connu une forte augmentation liée en partie à l'ouverture du centre aquatique « Les Bassins d'Ardéa » où 18 agents ont rejoint le personnel de la Communauté de Communes pour assurer les cours, la surveillance, l'entretien et la gestion. La Communauté de Communes s'est également dotée de nouveaux services auprès de la population en matière sociale et culturelle avec un accueil de proximité pour les personnes en situation de handicap et leurs familles et le développement des projets d'éducation culturelle en lien avec le Projet culturel de territoire. D'autre part, un poste de chargé de mission énergie climat a été créé. Un poste mutualisé avec les communes qui compte parmi ses missions celle de conseiller les collectivités sur les économies d'énergie des équipements communaux et communautaires. Les services administratifs de la Communauté de Communes se sont également étoffés pour assurer le suivi de ces différentes compétences (ressources humaines/formation, finances, communication...).



## MAINTIEN DU PARITISME AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE ET DU CHSCT

Le Comité Technique est une instance de dialogue social et de concertation associant élus et représentants du personnel. Il est chargé d'examiner les questions d'organisations et de fonctionnement des services. Après des élections qui se déroulèrent en septembre 2010, le Comité Technique de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres a été officiellement investi le 12 janvier 2011. Après un premier mandat de 3 ans et suite à l'installation des nouveaux élus, ses membres ont été renouvelés en 2014. L'évolution de la loi sur la rénovation du dialogue social n'impose plus la parité entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité en deux collèges distincts. Toutefois, les élus ont choisi de maintenir cette parité au sein du Comité Technique et également du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT), qui sera installé en 2015, ainsi que le nombre de représentants par collège (3 titulaires et 3 suppléants) pour chacune des deux instances.

117

agents (hors renforts saisonniers ou remplaçants) composent le personnel

### Les recrutements en 2014 :

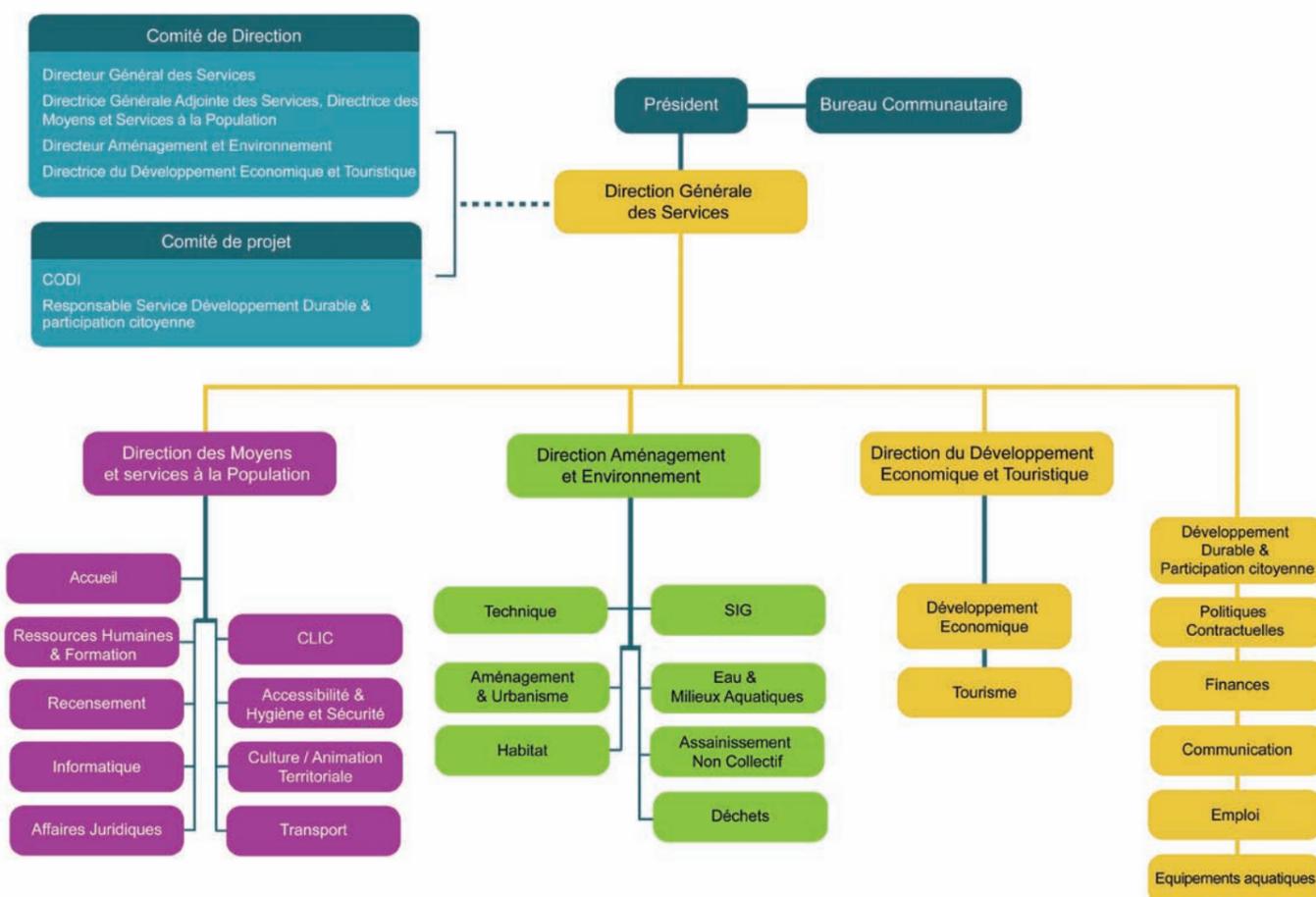
- **Équipement aquatique**  
3 agents d'accueil  
1 technicien entretien et maintenance  
1 agent de maintenance  
1 chef de bassin  
6 maîtres-nageurs sauveteurs  
1 surveillant de bassin  
5 agents d'entretien
- **Communication**  
1 infographiste
- **CLIC**  
1 agent coordinateur
- **Ressources Humaines**  
1 assistant de gestion RH/Formation
- **Culture/Animation territoriale**  
1 agent chargé de mission d'éducation culturelle
- **Développement Durable**  
1 agent chargé de mission énergie climat
- **Finances**  
1 responsable du pôle exécution budgétaire



# Les ressources humaines et la formation

## ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 31 DÉCEMBRE 2014

L'organigramme présenté ci-dessous va connaître plusieurs modifications en 2015 afin d'adapter le fonctionnement des services au projet politique 2014-2020 de la Communauté de Communes.



## VERS UN PLAN PLURIANNUEL DE DÉVELOPPEMENT MANAGÉRIAL

Élément essentiel du projet d'administration en cours d'élaboration, l'équipe de direction de la Communauté de Communes a structuré une démarche de travail et établi un calendrier pour définir un Plan Pluriannuel de Développement Managérial. Une démarche engagée dès 2013 en concertation avec l'ensemble des responsables de service de la collectivité. En 2014, cette démarche s'est poursuivie. Un cadre de fonctionnement, élaboré autour de valeurs communes, a été mis en place. Ce référentiel contient également des méthodes et des pratiques pour que le management au quotidien se déroule dans les meilleures conditions, garantisse l'efficacité des politiques publiques portées la Communauté de Communes et réponde aux orientations politiques prises par les élus. Un plan d'actions sera mis en oeuvre en 2015 pour traduire concrètement les dispositions de ce référentiel et élaborer un Plan Pluriannuel de Développement Managérial. En outre, suite aux formations collectives engagées en 2013 sur la conduite de projet, 2014 a vu la mise en application du processus commun pour l'ensemble des projets lancés en 2014.



### 187

agents communaux et intercommunaux ont été formés dans le cadre de la coordination du Plan de Formation Intercommunal

### 406

c'est le nombre de jours consacrés à la formation de ces 187 agents



## LE PLAN DE FORMATION INTERCOMMUNAL 2014

Pendant cette année 2014, la formation organisée dans le cadre du Plan de Formation Intercommunal a concerné 187 agents sur le territoire d'Erdre & Gesvres. La formation a porté sur différentes thématiques dont certaines d'entre elles ont fait l'objet de l'actualité en 2014, comme le pilotage des rythmes scolaires et les élections professionnelles.

- **Petite enfance**, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires afin d'accompagner les équipes :
  - Première approche du jeu pour intervenir sur les temps périscolaires et extrascolaires,
  - Pilotage d'un projet et accompagnement d'équipe dans le cadre des nouveaux temps d'accueil périscolaires.

- **Ressources humaines :**

- Formation d'adaptation « Emplois d'Avenir » : dans le cadre du dispositif d'accompagnement des emplois d'avenir (convention entre le CNFPT et l'Etat), 29 jeunes du territoire d'Erdre & Gesvres ont bénéficié d'une formation de 2 jours. Cette action leur a permis de se situer dans leur environnement territorial, de comprendre leur rôle en tant qu'acteur du service public local, d'identifier leurs droits et obligations, de connaître le fonctionnement d'une collectivité territoriale, de s'approprier les règles communes de santé et de sécurité au travail.

- Élections professionnelles pour 13 agents : l'organisation des élections professionnelles dans la fonction publique a constitué un enjeu particulier en 2014. Pour la première fois, tous les agents des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ont voté le 4 décembre 2014 pour désigner leurs représentants dans les Comités Techniques et les Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail. L'action de formation a porté sur les modalités pratiques d'organisation de ce scrutin.

- **Hygiène et sécurité :**

- Entretien des locaux pour 11 agents,
- Habilitations à la conduite d'engins (formation initiale et recyclage) dans le respect de la réglementation pour 40 agents,

- **Bureautique :** logiciels – traitement de texte – tableurs pour 11 agents,

- **Environnement :** Certificat individuel Zéro Phyto pour 33 agents. Issu du Grenelle de l'Environnement de 2007 visant à réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le plan Ecophyto concerne notamment la réduction et la sécurisation de l'usage des produits phytosanitaires. Toutes les collectivités sont concernées par le certificat individuel dès lors qu'elles utilisent des produits phytosanitaires. Les agents territoriaux, utilisateurs de produits phytosanitaires des services espaces verts, voirie, eau, assainissement... doivent posséder ce certificat Zéro Phyto. 33 agents du territoire d'Erdre & Gesvres sont détenteurs de ce certificat suite à cette action menée.

Dans un contexte budgétaire très tendu pour les collectivités, lié aux baisses de dotations de l'État, identifier et solliciter de nouvelles sources de financement est devenu un enjeu crucial pour assurer la mise en oeuvre du Projet de mandat. C'est pour cela que la Communauté de Communes renforce et développe ses partenariats financiers avec l'Europe, l'État, la Région et le Département.

**2,3 millions d'euros**  
c'est le montant dont pourraient bénéficier les Communautés de Communes d'Erdre & Gesvres, de Loire & Sillon, de la Région de Nozay et du Pays de Blain dans le cadre de la candidature au programme européen LEADER.

## LEADER : L'EUROPE S'ENGAGE SUR ERDRE & GESVRES

En juin 2014, le Conseil Régional des Pays de la Loire, autorité de gestion des fonds européens, lançait un appel à projet aux collectivités pour déposer un dossier de candidature au programme européen LEADER. Ce programme vise à accompagner les projets de développement des territoires. Des projets qui doivent s'inscrire dans une stratégie de développement local préalablement établie. Autre particularité de ce programme, cette stratégie et la gestion de ces fonds reposent sur une collaboration entre acteurs publics et acteurs privés. Faisant face à des enjeux de développement communs, ce sont quatre collectivités qui ont ainsi saisi cette opportunité pour élaborer une candidature commune à ce programme : Erdre & Gesvres, Loire & Sillon, Région de Nozay, Pays de Blain regroupées sur l'appellation « Canal, Erdre et Loire ». Dès le mois de juillet, en étroite collaboration avec les Conseils de développement associés dès le début de la démarche, des diagnostics des territoires ont été mis en place à l'été 2014. Analyses documentaires, entretiens avec les élus et les techniciens communautaires et communaux, concertation avec des acteurs privés (associations, habitants, entreprises...), ces diagnostics ont posé les bases pour l'élaboration d'une stratégie commune. Trois enjeux ont été identifiés : renforcer l'attractivité économique du territoire pour y développer l'emploi, améliorer les conditions de vie et les services à la population, agir pour l'environnement. Au mois d'octobre 2014, des groupes de travail, composés d'élus et d'acteurs locaux ont défini des types d'actions pouvant être financées par le LEADER. En décembre 2014, les collectivités approuvaient le contenu de la candidature qui a été transmise au Conseil Régional le 15 décembre 2014. Le territoire Canal, Erdre et Loire pourrait prétendre à une enveloppe financière de près de 2,3 millions d'euros, la réponse de la Région étant attendue pour le mois de mai 2015.

## LES CONTRATS AVEC LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION ENTRENT EN ACTION

**Le Contrat de Territoire Départemental 2013-2015** : signé en mars 2013 avec le Département, ce contrat est destiné au financement de projets culturels et sportifs, d'habitat social, d'environnement ou encore des aménagements liés aux collèges. Portant sur une enveloppe de 4 773 038 €, 5 dossiers ont été déposés en 2014. Parmi eux, la création de logements d'urgence, la viabilisation de terrains destinés à du locatif social, ou encore la construction du futur centre aquatique intercommunal. Une quinzaine de dossiers sont en cours de préparation et seront déposés courant 2015. **Fin 2014, 30 % de l'enveloppe étaient consommés.**

**Le Nouveau Contrat Régional 2014-2016** : signé officiellement en décembre 2013 avec la Région des Pays de la Loire, ce contrat vise à accompagner financièrement les communes et la Communauté de Communes pour la mise en oeuvre de projets culturels et sportifs, d'aménagement du territoire, de participation citoyenne et de développement économique. Pour cela une enveloppe de 1 951 000 € a été accordée. 3 dossiers ont été déposés en 2014 pour le financement de la construction du Pôle jeunesse à Notre-Dame-des-Landes, du plan d'actions pour l'amélioration des logements privés et du programme d'actions du Conseil de développement. 4 dossiers sont en cours de préparation et devraient être déposés courant 2015. **Fin 2014, 30 % de l'enveloppe étaient consommés.**

**Budget 2014 : entre solidarité et développement du territoire.** Dans un contexte socio-économique difficile qui perdure, où la rigueur nationale budgétaire et financière s'accroît en parallèle de nombreuses réformes (rythmes scolaires, réforme territoriale), les élus ont affirmé et pris des orientations budgétaires fortes. Les priorités : poursuivre ce qui a été entrepris depuis le début du mandat en accompagnant le développement du territoire, en préservant les capacités d'investissement pour les projets d'équipements à venir et adopter une fiscalité et des tarifs de services publics acceptables par et pour tous (augmentation modérée de 2% en 2014).

## UN AUDIT FINANCIER POUR PRÉPARER L'AVENIR

Le Pacte de Confiance et de Responsabilité mis en oeuvre dans le cadre de la loi de finances 2014 confirme la réduction des concours financiers de l'État dans le budget des collectivités territoriales. Afin de maîtriser son budget et de permettre la mise en oeuvre du Projet de mandat, les élus de la Communauté de Communes ont lancé en 2014 un audit financier. Cet audit vise à évaluer la situation financière de la collectivité, la compatibilité des nouveaux projets envisagés et les marges de manoeuvre budgétaire pour mettre en oeuvre les actions du Projet de mandat.

Plusieurs objectifs ont été fixés à travers cet audit financier :

- Connaître le montant d'investissement qu'il est possible de réaliser en maintenant les équilibres financiers
- Anticiper les impacts financiers des différentes réformes des collectivités en particulier sur le volet fiscal et financier et analyser leurs conséquences sur l'équilibre financier de la Communauté de Communes,

Confié à un cabinet d'expertise comptable indépendant, les conclusions de cet audit sont attendues pour le début de l'année 2015. Elles seront accompagnées de pistes d'actions à mettre en oeuvre sur la période 2015-2020.

## LA FISCALITÉ INTERCOMMUNALE EN 2014

Depuis la réforme de la Taxe Professionnelle pour les collectivités territoriales, la Communauté de Communes possède une fiscalité mixte composée :

- **des impôts ménages** (taxes d'habitation, de foncier bâti et foncier non bâti) représentant 50% (4 769 K€) des recettes fiscales.
- **de l'impôt économique** représentant 45% (4 320 K€) des recettes fiscales et composé de :
  - Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) calculée en fonction de la valeur locative des biens de l'entreprise (2 545 K€)
  - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) qui correspond à 1,5% (taux national) de la valeur ajoutée produite par l'entreprise (1 775 K€)

• **d'impôts divers** (taxes sur les surfaces commerciales, impôts forfaitaires des entreprises de réseaux) représentant 5% (466 K€) des recettes fiscales.

La Communauté de Communes est contributrice au Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources (FNGIR) par un reversement de 346 K€ des recettes fiscales.

Enfin, le territoire de la Communauté de Communes a bénéficié du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il vise à réduire les inégalités entre les territoires en attribuant aux collectivités les plus défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus « riches ». 281 K€ ont ainsi été versés à la Communauté de Communes et 659 K€ ont été alloués aux communes.

## LA SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES

**La Dotation de Solidarité Communautaire totale répartie pour 2014 : 724 K€**

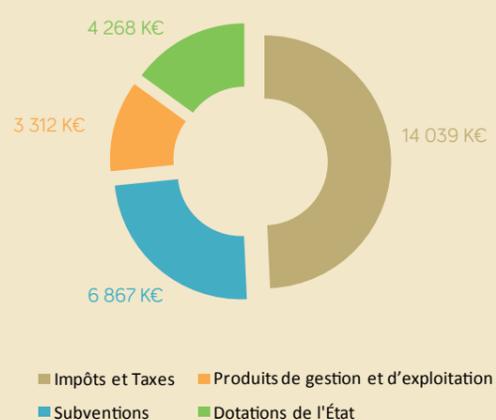
- 520 K€ au titre de la part principale afin de permettre aux communes de continuer leur développement
- 205 K€ au titre de la part complémentaire destinée à accompagner et à soutenir la mise en oeuvre d'actions en direction de la petite enfance et de la jeunesse.

**Les fonds de concours** permettent d'attribuer une aide financière aux communes pour contribuer à la réalisation de projets d'équipements communaux reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire mais ne relevant pas d'une compétence communautaire. En 2014, 200 K€ ont été reversés aux communes à travers ce dispositif.

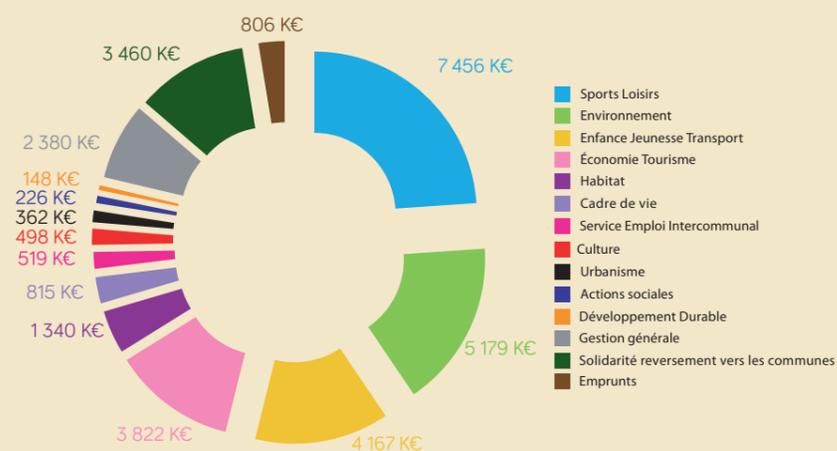


# Les finances

## RECETTES RÉELLES : 28 486 K€



## DÉPENSES RÉELLES : 31 178 K€



## DÉTAIL DES RESSOURCES

Recettes réelles		28 486 K€	
<b>IMPÔTS ET TAXES</b> 14 039 K€	49 %	- Fiscalité Intercommunale réformée - Redevance incitative	9 470 K€ 4 569 K€
<b>SUBVENTIONS</b> 6 867 K€	24 %	- Conseil Départemental pour le transport scolaire - Conseil Départemental pour la construction des équipements aquatiques, - Conseil Départemental pour d'autres projets (CLIC, Projet culturel, Animation du Conseil de développement...) - Aides Eco-Emballages - Conseil Régional (Équipements aquatiques, actions culturelles...) - ADEME Programme (construction déchèterie de la Primais, prévention des déchets...) - Agence de l'eau (Marais de l'Erdre, Assainissement non collectif...) - C.A.F. Loire-Atlantique (gestion des terrains d'accueil des gens du voyage) - Agence Nationale de l'Habitat - Autres (INSEE, Agence de l'eau, Caisse des dépôts...)	3 353 K€ 1 225 K€ 160 K€ 1 003 K€ 704 K€ 244 K€ 57 K€ 40 K€ 28 K€ 53 K€
<b>DOTATIONS DE L'ÉTAT</b> 4 268 K€	15 %	- D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement - Compensations fiscales sur T.P.U. - Dotation d'investissement (Équipement aquatique, déchèterie, FCTVA...) - Dotation pour le service CLIC	1 507 K€ 1 454 K€ 1 288 K€ 19 K€
<b>PRODUITS DE GESTION ET D'EXPLOITATION</b> 3 312 K€	12 %	- Vente de terrains des Parcs d'Activités Économiques (PAE) - Subventions sur les budgets annexes d'aménagement de PAE - Recettes du service transport scolaire (familles-communes) - Recette de l'équipement aquatique (entrées, cours, vente) - Vente de terrains Plan d'action foncier - Habitat - Redevances Assainissement Non Collectif - Remboursement avances des marchés publics - Recettes sur le traitement des déchets - Location de l'hôtel d'entreprises et atelier relais - Recettes liées à la gestion du personnel - Centre Local d'Information et de Coordination des services aux personnes âgées (CLIC) - Autres	862 K€ 13 K€ 624 K€ 513 K€ 295 K€ 249 K€ 254 K€ 233 K€ 112 K€ 76 K€ 19 K€ 62 K€

### RECETTES INTERNES-AUTOFINANCEMENT : 10 314 K€

Intégration des résultats 2013	9 379 K€
Dotations aux amortissements	935 K€

### ÉCRITURES D'ORDRE : 10 609 K€

Écritures d'ordre des budgets annexes (stock, avance et remboursement au budget principal)	9 164 K€
Écritures d'ordre internes au budget principal	1 445 K€

### TOTAL DES BUDGETS RÉALISÉS 2014 : 49 409 K€

## DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTION

1 k€ = 1 000 €

Dépenses réelles		31 178 K€	
<b>SPORT LOISIRS</b> 7 456 K€	24 %	- Construction de l'équipement aquatique - Gestion des Bassins d'Ardéa - Services généraux associés	6 790 K€ 268 K€ 398 K€
<b>ENVIRONNEMENT</b> 5 179 K€	16,6 %	- Collectes, traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, gestion des déchèteries - Gestion de la redevance incitative (frais de structure, facturation, renfort) - Services généraux associés - Équipements pour déchèteries, points recyclage et ordures ménagères - Provision pour évolution des charges et des travaux d'investissement - Autres (prévention, exploitation régie, communication...)	4 002 K€ 334 K€ 300 K€ 223 K€ 162 K€ 158 K€
<b>ENFANCE JEUNESSE TRANSPORT</b> 4 167 K€	13,4 %	- Gestion du transport scolaire et réseau Lila à la demande - Actions Enfance Jeunesse (DSC part complémentaire, Bourses Initiatives) - Services généraux associés	3 805 K€ 205 K€ 157 K€
<b>ECONOMIE - TOURISME</b> 3 822 K€	12,3 %	- Gestion des parcs d'activités (aménagement et réhabilitation) - Services généraux associés - Tourisme (soutien des offices, communication et études) - Actions pour le développement économique (hôtel d'entreprises, ateliers relais...)	2 804 K€ 485 K€ 408 K€ 125 K€
<b>HABITAT</b> 1 340 K€	4,3 %	- Soutien aux actions et observatoire de l'habitat - Programme d'Acquisitions Foncières pour l'habitat et les communes - Assainissement Non Collectif - Accueil des gens du voyage (gestion et entretien, des sites) - Services généraux associés	443 K€ 397 K€ 268 K€ 172 K€ 60 K€
<b>CADRE DE VIE</b> 815 K€	2,6 %	- Actions pour l'Eau et les milieux aquatiques - Actions pour l'Agriculture - Services généraux associés	556 K€ 183 K€ 76 K€
<b>SERVICE EMPLOI INTERCOMMUNAL</b> 519 K€	1,7 %	- Services généraux associés - Soutien à la Mission Locale, associations intermédiaires et chantiers d'insertions - Gestion des deux Maisons de l'Emploi et de la Formation (solde construction site Nort-sur-Erdre, entretien)	261 K€ 162 K€ 96 K€
<b>CULTURE</b> 498 K€	1,6 %	- Projet Culturel du Territoire et la Manifestation du Tout-petit festival - Soutien aux actions associatives d'intérêt communautaire - Services généraux associés	210 K€ 169 K€ 119 K€
<b>URBANISME</b> 362 K€	1,2 %	- Actions pour l'aménagement (suivi des PLU des communes, mise en place PLUi...) - Actions autres (Infrastructures, Système d'Informations Géographiques, aéroport...) - Services généraux associés - Effacement de réseaux pour le compte des communes	117 K€ 92 K€ 91 K€ 62 K€
<b>ACTIONS SOCIALES</b> 226 K€	0,7 %	- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) des services à la personne âgée - Actions diverses (accessibilité aux handicapés, préventions des addictions...) - Services généraux associés	177 K€ 33 K€ 16 K€
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> 148 K€	0,5 %	- Services généraux associés - Actions pour le développement durable	103 K€ 45 K€
<b>GESTION GÉNÉRALE</b> 2 380 K€	7,6 %	- Services généraux associés - Gestion générale (gestion du siège, contrats...) - Informatique (gestion du parc, logiciel mutualisé, ADSL...) - Actions diverses (communication, entretien des bornes incendies...)	1 296 K€ 474 K€ 462 K€ 148 K€
<b>SOLIDARITÉ REVERSEMENT COMMUNES</b> 3 460 K€	11 %	- Attribution et compensation de la T.P.U. - Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)—Part principale - Fonds de Concours	2 740 K€ 520 K€ 200 K€
<b>EMPRUNTS</b> 806 K€	2,5 %	- Remboursement d'emprunt - Intérêts	565 K€ 241 K€

### ÉCRITURE D'ORDRE : 12 718 K€

Écritures d'ordre du budget principal, des budgets annexes (BA) et flux financiers des BA vers le budget principal	9 164 K€
Écritures d'ordre internes au budget principal	1 445 K€
Intégration des résultats 2013	1 174 K€
Amortissement et ICNE	935 K€

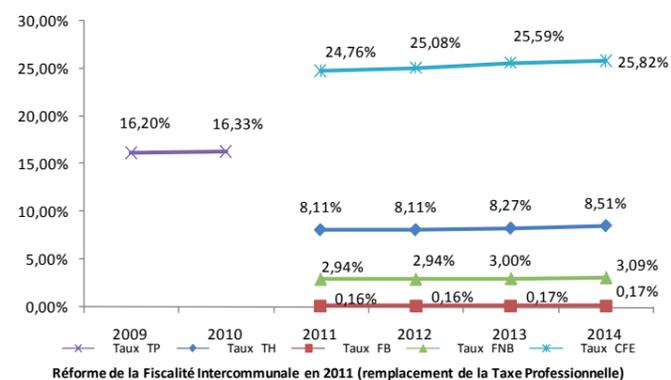
### EXCÉDENT DE FINANCEMENT (hors reste à réaliser) : 5 513 K€

### TOTAL DES BUDGETS RÉALISÉS 2014 : 49 409 K€

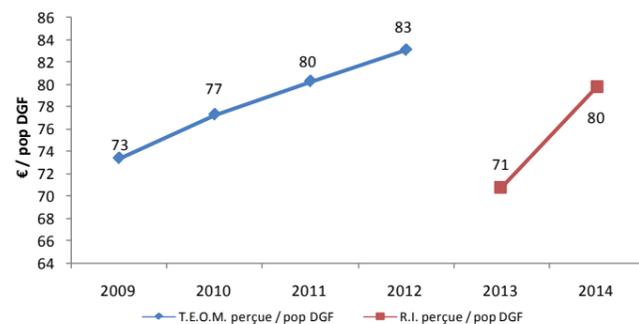
## Les ratios 2014



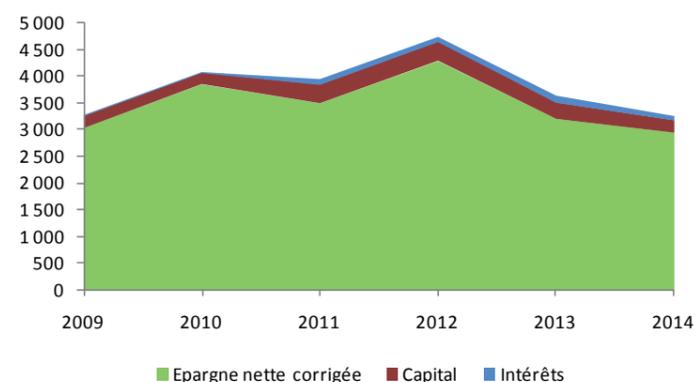
### ÉVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITÉ INTERCOMMUNALE



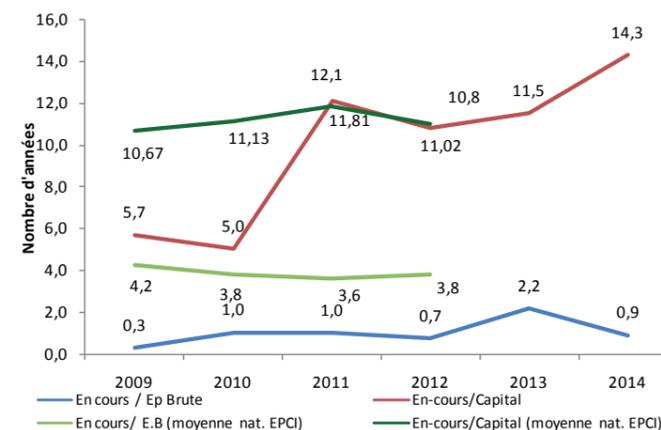
### ÉVOLUTION DE LA TEOM ET DE LA REDEVANCE INCITATIVE



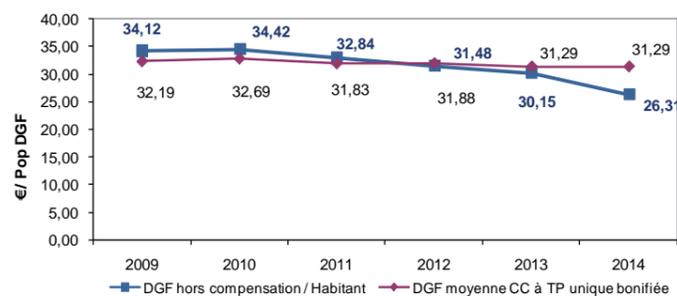
### ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE



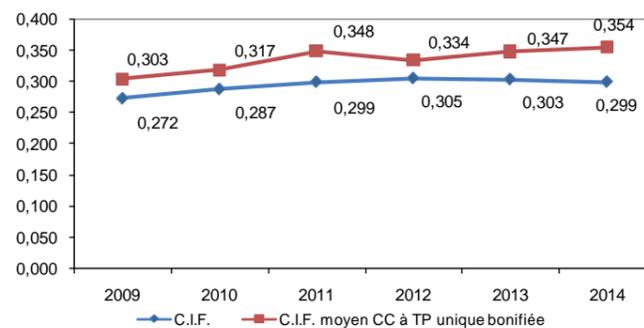
### RATIOS DE DETTE



### DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (hors dotation de compensation)



### COEFFICIENT D'INTÉGRATION FISCALE (CIF)



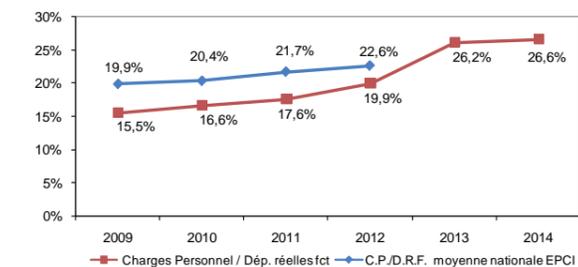
### RATIOS FINANCIERS

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1 - DRF HS TRAVAUX EN RÉGIE / POPULATION	220,9	225,1	245,7	246,4	178,2	190,4
2 - PRODUIT 4T HS REVERS TP / POPULATION	124,4	137,3	150,2	155,7	165,6	168,2
3 - RECETTES RÉELLES FCT / POPULATION	287,0	304,5	323,4	336,0	269,1	252,4
4 - DÉPENSES D'ÉQUIPT BRUT / POPULATION	93,7	104,6	98,3	111,7	190,5	64,0
5 - ENCOURS DE DETTE (31/12) / POPULATION	20,4	79,5	71,7	63,9	137,8	53,7
6 - DGF / POPULATION	34,1	34,4	32,8	31,5	30,1	28,9
7 - CHARGES PERSONNEL / DÉP. RÉELLES FCT	16%	17%	18%	20%	26%	27%
8 - COEFF. MOBILISATION DU POT. FISCAL	1,184	1,311	0,863	0,894	0,910	0,939
9 - DRF YC REMB. DETTE / RRF	78 %	75 %	78 %	75 %	68 %	77 %
10 - DÉP. D'ÉQUIPT BRUT / RRF	33 %	34 %	30 %	33 %	71 %	25 %
11 - DETTE TOTALE (31/12) / RRF	7 %	26 %	22 %	19 %	51 %	21 %

Unité : Euros

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement DRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

### PERSONNEL/DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Sources des moyennes nationales : rapports nationaux des collectivités



Communauté de Communes  
d'Erdre & Gesvres

1 rue Marie Curie  
Parc d'Activités Érette-Grand'Haie

44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

[www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

Tél : 02 28 02 22 40

Fax : 02 28 02 22 47

email : [contact@cccg.fr](mailto:contact@cccg.fr)

